



100 FCFA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1793 MERCREDI 31 JUILLET 2013

MUNICIPALISATION DES PLATEAUX

Un Boeing 737 atterrit à Djambala

Aux yeux de tous, le premier essai a été une réussite. L'avion à bord duquel se trouvait le ministre de l'Aménagement du territoire et de la délégation générale des grands travaux, Jean-Jacques Bouya, a effectué avec succès le premier vol expérimental. En attendant la fin des travaux des installations terminales, la piste de l'aéroport du chef-lieu du département des Plateaux, Djambala, qui abritera, le 15 août, les festivités du 53^e anniversaire de l'indépendance du Congo est prête.

Page 3

FOOTBALL / COUPE DU CONGO

Diabes Noirs bat Étoile du Congo

Les Diabes noirs ont réussi leur double pari face à l'Étoile du Congo et à la Fécofoot. Sommés de payer une amende de 10 millions 600 mille FCFA infligée par la Fédération congolaise de football pour mauvais comportement des supporters, les Jaune et noir ont non seulement exécuté la peine, en payant l'amende, mais ils ont aussi battu, sur le terrain, leur adversaire du match aller des demi-finales de la Coupe du Congo, l'Étoile du Congo qui les recevait. Score : 1-00.

ÉDITORIAL

Fair-play

Page 2

Logements

Une Société des habitations à loyer modéré en création au Congo

L'Assemblée nationale a adopté hier, le projet de loi portant création de la Société nationale des habitations à loyer modéré. Sur les cendres de la Société de promotion et de gestion immobilière (Soprogi) dont le bilan a été jugé négatif, la nouvelle société est « la réponse que l'État vient donner pour baisser la spéculation des prix des loge-

ments », selon le ministre de l'Urbanisme et de l'habitat, Claude-Alphonse Nsilou.

Page 5

Cambriolage

Le CHU victime d'un vol



Les vols des médicaments affaiblissent les efforts consentis par l'hôpital pour rendre disponible les produits

Un vol, sans effraction, constaté au Centre hospitalier universitaire de Brazzaville a fait perdre à ce plus grand établissement médical du Congo d'importants cartons de médicaments alors que ses dirigeants essayent de remettre à jour une corbeille d'urgence au profit des malades.

Le directeur général de la structure, Bernard Ovoulaka, joint par la rédaction des Dépêches de Brazzaville, a affirmé sa détermination à renforcer la sécurité et à « démasquer les coupables pour que les actes de vols cessent au CHU ». La police a ouvert une enquête.

Page 8

FER DE MAYOKO

L'entrée en production retardée

Malgré d'excellents résultats obtenus après l'étude technique par la société Congo Mining, la phase de production du fer de Mayoko-Mousondji, dans le département du Niari, est loin d'être effective à la date prévue de décembre 2013, faute de financements pour démarrer ce projet, selon la société. La direction générale de Congo Mining qui a présenté mardi l'étude technique aux autorités du ministère des Mines et de la géologie s'est par ailleurs montrée optimiste sur la faisabilité du projet. « Congo Mining a un plan en trois étapes pour ce projet et l'étude exploratoire s'est focalisée sur l'optimisation de la faisabilité du projet pour une production initiale de 2 millions de tonnes par an pour l'exploitation de l'hématite. Il faut trouver des financements nécessaires pour cette mine », a précisé le président directeur général, John Welborn.

Page 3

ÉDITORIAL

Fair-play

Chacun sait que, partout dans le monde, la violence accompagne souvent les matches de football dans les stades. Ceci parce que les supporters des clubs, généralement jeunes et issus de milieux défavorisés, se déchaînent lors de rencontres au cours desquelles leur équipe ne remporte pas la victoire escomptée, ou pâtit d'un mauvais arbitrage. Aussi vieille que le sport le plus populaire de la planète, la dérive qui en découle est parfois meurtrière, toujours traumatisante car elle puise sa source dans les plus bas instincts de notre espèce.

Chez nous, comme ailleurs, ce fléau est bien présent comme on l'a vu récemment, à Brazzaville même, lorsque les supporters des Diables noirs saccagèrent une partie du stade Alphonse Massamba-Debat le 23 juillet dernier. Un comportement d'autant plus insupportable qu'à quelques encablures du stade se déroulait au même moment le forum de « Forbes Africa » auquel participaient plusieurs chefs d'État et de nombreuses personnalités étrangères.

En sanctionnant durement le club et l'un de ses dirigeants, la Fédération congolaise de football a fait preuve de sagesse. Car la dérive des supporters est souvent le résultat de l'absence d'attention, de vigilance des responsables de l'équipe concernée. Murissant lentement dans des groupes dont on connaît le goût pour la violence, elle est largement prévisible et peut donc être prévenue, ne serait-ce qu'en isolant les membres les plus agressifs et en tenant un langage de raison à ceux que tenterait l'usage de la force.

S'il revient à la police d'intervenir lorsque le dérapage se produit dans les stades ou dans la rue, il incombe aux clubs eux-mêmes de rappeler à ceux qui les soutiennent que le football est d'abord un jeu d'équipe, non un combat de voyous dans lequel tous les coups sont permis. En prise direct avec la foule des supporters qui se pressera demain sur les travées du stade où leur équipe se produira, ils ont les moyens, quoi qu'ils disent, quoi qu'ils prétendent, d'agir pour calmer les esprits. S'ils ne le font pas, c'est qu'ils ne sont pas à la mesure de leurs responsabilités.

Les sanctions annoncées en début de semaine par la Fécofoot viennent à point nommé rappeler ces principes de bon sens.

Les Dépêches de Brazzaville

TRAITE DES PERSONNES

Le Congo prépare une loi

Suite à l'engagement montré par le Congo à lutter contre la traite des personnes, il s'est ouvert le 30 juillet à Brazzaville un atelier de validation de l'avant-projet de loi relative à la traite des personnes.

« Nous sommes réunis pour valider le fruit du travail du comité de rédaction de la législation sur la traite des personnes », a déclaré la coordonnatrice du projet mondial de lutte contre la traite des personnes, Alexia Taveau. Il s'est agi au cours de cet atelier de procéder en premier lieu à la lecture de l'avant-projet de cette loi proposé par le comité de rédaction, de recueillir les observations et propositions des participants et de discuter des étapes futures pour l'adoption de la loi.

Il faut rappeler que le Congo a montré sa volonté de lutter contre la traite des personnes à travers plusieurs actes posés, notamment la signature de la Convention internationale contre la criminalité transnationale organisée ainsi que la signature et la ratification par le président de la République du Congo de son protocole additionnel en mars 2012 et de l'adoption de la loi n° 4-2010 promulguée le 14 juin 2010 portant sur la protection de l'enfant au Congo. Celle-ci,

dans sa substance, définit, interdit et criminalise la traite des enfants. Notons la signature le 20 septembre 2011 de l'accord de coopération pour lutter contre la traite des enfants entre le gouvernement du Congo et celui du Bénin, et du lancement d'un plan commun entre les deux États pour la période 2012-2013.

En effet, ont reconnu les participants, la traite des personnes est un crime complexe qui requiert une approche concertée. Il est important de renforcer les mesures de surveillance, de s'assurer que les victimes sont identifiées et protégées et que les criminels sont arrêtés. Non seulement les États sont encouragés à coopérer, mais ils doivent également bénéficier de l'appui des organisations internationales.

Il sied de souligner que cet atelier de validation fait partie d'un projet de trois ans qui a commencé l'année dernière avec une série d'actions prises par le gouvernement. Ouvrant les travaux de cet atelier, le directeur des Affaires juridiques et internationales et de la Coopération, William Mviboudou, a d'abord rappelé le contexte de la tenue de cet atelier qui, a-t-il signifié, relève de la lettre du 8 octobre 2010 du Départe-

ment américain qui informait le gouvernement de la République du Congo du trafic des êtres humains. Celui-ci relevait que la République du Congo est un pays de destination et de transit d'enfants victimes de trafic des personnes, spécifiquement ceux soumis au travail forcé.

Suite à ce rapport, les pouvoirs publics en République du Congo se sont résolument engagés à prendre les mesures nécessaires visant son élimination à terme. C'est pourquoi, a-t-il poursuivi, les mesures nécessaires incitant au respect des obligations internationales ont été prises ou seront encore prises, comme la loi n° 18 du 31 mai 2006 autorisant l'adhésion au protocole facultatif concernant la vente des enfants et bien d'autres protocoles. « L'avant-projet de loi sur la traite des personnes, dont vous allez examiner la teneur aujourd'hui, devrait permettre tant à la forme qu'au fond de définir sans équivoque les comportements incriminés et proposer des sanctions exemplaires contre les auteurs, de prévoir les piliers et les fondements d'une stratégie de prévention des traites de personnes ainsi que d'assistance des victimes », a-t-il conclu.

Jean-Jacques Koubemba

VIE DES PARTIS

La JRUNR lance sa campagne d'adhésion

Au terme de son assemblée générale tenue le 23 juillet à Brazzaville, la Jeunesse du Rassemblement pour l'Unité Nationale et le Renouveau (JRUNR) a appelé la jeunesse congolaise à adhérer massivement à cette organisation juvénile. Au cours de cette session, les jeunes adhérents de ce parti ont également procédé à la reconstitution des organes dirigeants de cette structure en installant de nouvelles personnalités engagées politiquement et déterminées à apporter un changement dans la marche de l'organisation.

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Wette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya (stagiaire)

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault

Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa

Société : Lucien Dianzenza

Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou

Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Adhhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngoni

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-press et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriescongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

MINES

L'exploitation du minerai de fer de Mayoko-Moussondji retardée

Annoncé pour cette année, le projet d'exploitation du minerai de fer de Mayoko-Moussondji, dans le département du Niari, au sud du pays, par la société Congo Mining, rentrera dans sa phase de production, peut-être l'an prochain.

Selon le président directeur général de cette société, John Welborn, qui a présenté l'étude technique du projet aux responsables du ministère des Mines et de la géologie, beaucoup de travail reste encore à faire. « L'étude technique de Mayoko-Moussondji a donné d'excellents résultats pour l'avenir et a démontré les solides fondements du projet. Congo Mining a un plan en trois étapes pour ce projet et l'étude exploratoire

s'est focalisée sur l'optimisation de la faisabilité du projet pour une production initiale de 2 millions de tonnes par an pour l'exploitation de l'hématite, étapes 1 et 2 », a souligné le PDG de la société. Cette étude a aussi identifié une voie rapide vers l'exploitation de 2 millions de tonnes annuelles d'hématites, un produit de première qualité. Concernant le transport, il a souligné qu'ils étaient en discussion avec le Chemin de fer Congo océan (CFCO) et le port de Pointe-Noire. L'étude technique a également démontré que le projet possède un grand nombre d'avantages, notamment le potentiel pour un produit supérieur, les besoins modérés en capital, les coûts d'exploitation



John Welborn, PDG de Congo Mining concurrentiels et le court délai de production. « Ces avantages et le potentiel d'une expansion future font de Mayoko-Moussondji une remarquable opportunité de développement », précise-t-il. Basée sur l'estimation initiale du volume des ressources minérales pour Mayoko-

Moussondji, cette étude inclut des ressources d'hématite estimées à 102 millions de tonnes à une teneur de 40,6% Fe. C'est une composante des ressources estimées et présumées (magnétite and hématite) de 767 millions de tonnes à 31,9% Fe. Ainsi, la société prévoit de produire des Fines supérieures de Mayoko d'une teneur de 64,1% en démarrant à 500Ktpa pendant l'étape 1 et accédant dans les dix-huit mois qui suivent, à hauteur de 2Mtpa pendant l'étape 2. Sur la base de la ressource minérale estimée (représentant 25% de ressources minérales totales inventoriées), le reste constituant du matériau présumé. D'après des estimations, le projet de la mine de fer Mayoko-

Moussondji qui a une vie initiale de 23 ans créera quelque 860 emplois à l'extraction, 320 au chemin de fer, 290 au port maritime et 540 pour les banquiers, soit un total de plus de 2000 employés. Il a été jugé important pour l'avenir du Congo dont l'économie est dominée par les industries pétrolières.

Rappelons que Congo Mining Ltd, filiale de la société minière australienne Equatorial resources, possède deux permis de recherche minière pour le fer au Congo, notamment le permis Mayoko-Moussondji d'une superficie de 1.175 km² et le permis Badondo de 2432, 5 km² dans le département de la Sangha au nord-ouest du pays.

Parfait Wilfried Douniama

MUNICIPALISATION ACCÉLÉRÉE DES PLATEAUX

La piste d'atterrissage de l'aéroport de Djambala opérationnelle

Afin de répondre aux attentes du chef-lieu de ce département qui s'apprête à promouvoir l'image du Congo, particulièrement lors de la fête du 15 août, un Boeing 737 en provenance de Brazzaville a effectué avec succès un vol inaugural en présence des membres du gouvernement.



Le ministre Jean-Jacques Bouya à son arrivée

à l'aéroport de Djambala longueur 130 mètres, largeur 23 mètres. Aire de stationnement : longueur 225 mètres, largeur 80 mètres. Balisage lumineux : existant (balises lumineuses portatives). Sécurité incendie : assurée de niveau trois (un seul véhicule).

Des autorités natives de la contrée ainsi que la population locale se sont exprimées à l'occasion de cette double cérémonie de l'inauguration de la piste et du lancement de ce premier vol sur Djambala. Josué-Rodrigue Nguonimba, ministre du Tourisme et de l'environnement, également député de la circonscription électorale de Djambala, a parlé d'un grand jour pour la localité : « Je reste sans voix. Sachez que c'est un événement historique, et symboliquement nous pensons que Djambala aujourd'hui va devenir une métropole, une ville comme toutes les autres. Et vous voyez comme nous avons pu mobiliser la population de Djambala à l'occasion de l'inauguration de la piste d'atterrissage. C'est un témoignage important. »

Guillaume Ondzé

CÉMAC

Une loi sur la sécurité sanitaire des animaux

Le texte vise à promouvoir la sécurité sanitaire des animaux et des produits d'origine animale au sein des pays de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (Cémac). Il a été analysé le 30 juillet à Brazzaville par des spécialistes.

Organisé avec l'appui de la FAO, l'atelier national sur la réglementation régionale Cémac pour la sécurité sanitaire des animaux et des produits d'origine animale a réuni 44 participants venus des pays de la Cémac. Il est organisé dans le cadre du projet « Formulation d'une réglementation sur la sécurité sanitaire des animaux en Afrique centrale », coordonné par le projet Cébévirha (Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques).

L'objectif poursuivi à travers ces assises est d'initier une consultation entre les partenaires aux fins d'élaborer une réglementation. Celle-ci vise à établir des principes généraux, des dispositions et des procédures institutionnelles en vue d'assurer la sécurité sanitaire des animaux, des denrées alimentaires, des aliments pour animaux mis sur le marché sous-régional. Ladite loi a pour rôle de promouvoir la sécurisation des ressources animales, la fluidité des échanges intracommunautaires d'animaux et produits animaux, contrôler

les médicaments vétérinaires ainsi que l'exploitation des avantages comparatifs entre les pays membres. Elle contribue aussi à la protection des consommateurs, à la lutte contre la sécurité alimentaire et le chômage des jeunes.

La même réglementation institue les structures et mécanismes de coopération en matière de sé-

Congo d'un consensus sur la situation actuelle de la réglementation sanitaire des animaux et des produits d'origine animale, de valider les grandes lignes de ce texte, ainsi que l'esquisse de réglementation sur la sécurité sanitaire des animaux au niveau du Congo. Par ailleurs, il a été validé les conditions de mise en œuvre de la réglementation et de



Rigobert Maboundou entouré d'autres responsables

curité sanitaire des animaux, des denrées alimentaires et produits d'origine animale, un système de contrôle cohérent permettant une circulation plus fluide et sécurisée des animaux. À l'issue de cet atelier patronné par le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, Rigobert Maboundou, les participants ont obtenu trois résultats. Il s'agit au niveau du

programme de communication, élaboré un rapport synthèse concernant le Congo, incluant les priorités, les conditions d'accès et les éléments du cadre juridique.

L'atelier a connu la participation du représentant de la FAO au Congo et du directeur général de Cébévirha.

Firmin Oyé



Challenge Entrepreneurial du Bassin du Congo

La Banque Mondiale soutient le Réseau International des Congolais de l'Extérieur (RICE)
Mercredi 17 Juillet 2013



Le Réseau International des Congolais de l'Extérieur (Le RICE), par l'intermédiaire de sa Présidente Edwige Laure Mombouli, est heureux d'annoncer un partenariat avec la Banque Mondiale dans le cadre du Challenge Entrepreneurial du Bassin du Congo organisé par le RICE à Brazzaville.

Face à l'afflux de candidats et à la demande des partenaires, la date de clôture des dépôts de candidatures est prolongée jusqu'au 30 août 2013. Ainsi, la date de l'évènement est dorénavant fixée du 21 au 23 novembre 2013 au Congo Brazzaville.

Grâce à ce partenariat qui s'inscrit dans le Projet d'Appui à la Diversification de l'Économie (PADE) cofinancé par la Banque Mondiale et le Gouvernement congolais, pour un montant de 20 millions de dollars (10 milliards de francs CFA), dont l'objectif est de développer et de promouvoir le secteur privé congolais hors pétrole, en s'appuyant sur l'entrepreneuriat et le développement des PME, le RICE entend contribuer à l'essor de l'entrepreneuriat local au Congo Brazzaville.

Depuis sa création en 2011, le Réseau International des Congolais de l'Extérieur œuvre pour le rayonnement international du Congo-Brazzaville et de ses citoyens. À ce titre, il a déjà organisé à Paris, deux éditions du Prix RICE pour la diaspora, l'une en 2011 et l'autre en 2012.

En 2013, il franchit un nouveau pas, en organisant, à Brazzaville, la première édition d'un nouvel évènement : le Challenge Entrepreneurial du Bassin du Congo.

Comme évoqué dans les deux derniers communiqués de presse, il s'agit d'un concours de Business Plan visant à encourager le développement de l'entrepreneuriat local.

Pour sa première édition, le Challenge Entrepreneurial du Bassin du Congo est ouvert aux personnes majeures, citoyennes de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, de la République du Gabon ou issues des diasporas de ces pays, portant un projet de création ou de développement d'entreprise au Congo Brazzaville.

Les dossiers de candidature seront évalués en fonction de plusieurs critères, notamment leur contribution au développement du Congo Brazzaville en termes de création d'emplois et de formation de salariés ainsi que de l'amélioration de l'environnement. Les projets devront être innovants, crédibles et viables économiquement. Dans ce cadre, la constitution d'un Business Plan (anticipation des risques, étude de marché et de viabilité, planning...) sera considérée comme une valeur ajoutée déterminante. Les porteurs de projet devront démontrer, avant tout par leur expérience, qu'ils disposent des compétences techniques et managériales nécessaires à la réussite de leur entreprise.

À l'issue du concours, le RICE financera les 5 meilleurs projets. Les candidats

sélectionnés recevront une prime pouvant atteindre jusqu'à 50 000 euros, qui les aidera à lancer ou à développer leur activité. Cette subvention sera débloquée en fonction du respect du planning et de la réalisation des étapes prévues dans le Business Plan. Il s'agit d'une subvention et non d'un prêt. Elle n'aura donc pas à être remboursée. Le Challenge sera aussi l'occasion d'inciter des investisseurs à participer pour partie au financement de ces projets.

Les porteurs de projets sélectionnés seront suivis par un Business Mentor pendant les six mois suivant leur sélection. Il leur sera demandé de participer aux actions de communication du Challenge pendant l'année suivant leur sélection, de partager leur expérience lors du colloque organisé à Brazzaville en novembre 2013 ainsi que de participer au mentoring des entrepreneurs sélectionnés l'année suivante.

Pour cette première édition, une place particulière sera donnée aux projets relevant des secteurs suivants :

1. Agriculture et agro-alimentaire
2. Transports et logistique
3. Construction
4. Services au secteur minier
5. Services au secteur pétrolier
6. Économie verte
7. Technologie de l'Information et de la Communication (TIC)

Participer au Challenge Entrepreneurial du Bassin du Congo !

Merci de bien vouloir télécharger le formulaire de candidature à l'adresse suivante :

<http://www.le-rice.com/Challenge-Entrepreneurial-BC/Dossierdecandidature-Challenge.doc>

Veillez retourner votre candidature avant le 30 août 2013 par email ou par courrier:

E-mail : challenge-entrepreneurial-bc@le-rice.com

Adresse en France

LE RICE -Challenge Entrepreneurial du Bassin du Congo MDA -38 boulevard Henri IV 75004 Paris

Adresse au Congo Brazzaville

Edith Itoua -BP 2240 Brazzaville Congo

Contact en France : 00 33 6 01 18 65 85 Contact au Congo : +242 056 357 604

Rejoignez le Challenge Entrepreneurial sur les Réseaux Sociaux :

Facebook: <https://www.facebook.com/ChallengeEntrepreneurialBassinDu-Congo2013?fref=ts> LinkedIn :

http://www.linkedin.com/company/3187884?trk=NUS_CMPY_TWIT Twitter :

<https://twitter.com/ChallengeRICE>



LOGEMENTS

Le gouvernement promet des habitations à loyer modéré aux Congolais

Née des cendres de la Société de promotion et de gestion immobilière (Soprogi), la société nouvellement créée a pour objectif de lutter contre la spéculation et de permettre aux populations économiquement vulnérables d'accéder à un logement décent.

Cette volonté gouvernementale a été approuvée à l'Assemblée nationale, le 30 juillet, au cours de la séance plénière. La loi portant création de la Société nationale des habitations à loyer modéré (SNHLM) a été adoptée avec amendement. « La majorité de nos concitoyens ne disposent pas de revenus pouvant leur permettre d'accéder à la propriété. La construction d'un logement varie entre vingt et trente millions FCFA. Ne pouvant atteindre cette somme, le fonctionnaire, ne percevant que 90 000 FCFA, attend des réponses aux problèmes quotidiens



Claude-Alphonse Nsilou auxquels il est confronté, notamment l'accès à l'eau, l'électricité et le logement », a indiqué le ministre chargé de la Construction et de l'Habitat, Claude-Alphonse Nsilou.

La spéculation sur les prix des logements a été l'une des raisons de la création des HLM au Congo. C'est ainsi que le gouvernement a procédé à la dissolution de la Soprogi en vue de la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial ayant une autonomie financière.

L'objectif est d'augmenter l'offre pour mettre fin à cette situation. Dans le but d'assurer l'accès au logement à toutes les couches sociales, la politique nationale envisage d'accélérer la mise en œuvre du programme de construction de logements sociaux, en vue de définir les mécanismes d'acquisition en faveur des populations à faible revenus.

« Nous ne pouvons condamner une tranche de notre société à demeurer locataire »

La SNHLM s'occupera de la gestion du parc locatif de l'État. Elle a pour mission d'aider les populations à accéder, sous forme locative, à un loyer personnalisé, adapté aux revenus des populations économiquement vulnérables. « Le gouvernement s'emploie à améliorer les conditions de vie des populations. Grâce à ce projet, les per-

sonnes pauvres, un chauffeur, un gardien, pourront accéder au logement. Cette société leurs donne la possibilité d'être propriétaire après 10 ans, car nous ne pouvons condamner une tranche de notre société à demeurer locataire », a fait savoir Claude-Alphonse Nsilou. Plusieurs projets sont en cours d'exécution à travers des partenariats public-privé et stratégiques. S'agissant du partenariat public-privé, plus de 3 000 logements ont été mis en chantier, dont 600 en voie de finition. Au plan stratégique, les logements en chantier sont au nombre de 1 500, dont plus de 900 achevés. Selon le rapport de la commission plan, aménagement du territoire, urbanisme et habitat, seulement 250 logements ont été attribués à titre

expérimental dans le site d'Oyo, dans le département de la Cuvette, à Bacongo et à Kintélé en attendant la mise en œuvre de la SNHLM.

Le loyer modéré tiendra compte du revenu mensuel d'un individu, car le pourcentage légal fera le montant du loyer. Selon le ministre, les citoyens peuvent avoir le même type de logements mais ne paient pas les mêmes montants, car, dit-il, dans ce projet le loyer ne correspond pas à la réalité du marché spéculatif : « C'est la réponse que l'État vient donner pour baisser les spéculations. » Notons que les occupations sont proposées sous forme locative ou d'acquisition, à condition de passer par un notaire et de solliciter les services d'une banque.

Josiane Mambou-Loukoula



MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Central African Backbone - Communication Infrastructure and Technology CAB - CIT - Congo / Projet N° 497/40 - CG

Unité de Coordination du Projet



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°018/MPT/2013/UCP/CAB

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA PREPARATION DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)

La République du Congo a signé un accord de prêt avec l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre de la troisième phase du programme sous régional Central African Backbone composante République du Congo, et à l'intention d'utiliser une partie du montant de cet accord de financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « recrutement d'un (e) consultant (e) individuel pour la préparation du plan d'action de réinstallation (PAR).

I. Mission du consultant

Placé(e) sous la supervision du Coordonnateur du Projet CAB, en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le Projet, le consultant (e) individuel (le) pour la préparation du plan d'action de réinstallation (PAR) est chargé de façon non exhaustive à effectuer les tâches suivantes :

- organiser un recensement complet de toutes les personnes affectées par le projet, qui sont situées directement dans l'emprise de la fibre optique ;
- faire l'inventaire et évaluer les biens privés et collectifs ;
- définir les caractéristiques socio-économiques des populations affectées ;
- établir une approche d'indemnisation par type de perte ou d'un éventuel préjudice ; et
- établir une structure organisationnelle pour la gestion et la mise en œuvre du PAR.

II. Profil du consultant

Le consultant devra posséder les qualifications suivantes :

- Titulaire d'un diplôme universitaire en sociologie, développement durable ou d'un diplôme équivalent ;
- Des expériences et connaissances approfondies dans le domaine de la consultation communautaire.
- Une bonne connaissance de la structure et du fonctionnement du gouvernement local en République du Congo.
- Bonnes connaissances sur le code foncier, la préservation du domaine national, et la gestion durable des ressources naturelles.
- Capacité de travail en équipe et de coordination d'actions de différents intervenants.
- Capacité de travailler sous pression.

- Capacité d'utilisation de l'outil informatique (Word, Excel) et de l'Internet.
- Etre familier avec les procédures de la Banque Mondiale.
- Maîtrise du Français, la connaissance des langues locales sera un atout.

III. Durée de la mission :

Le (a) consultant (e) individuel (le) pour la préparation du plan d'action de réinstallation (PAR) sera recruté (e) pour une durée de trois (3) mois.

IV. Dépôt des candidatures

Les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, le curriculum vitae et les copies de diplômes doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17 août 2013 à 16H00.

Ils doivent être transmis avec la mention « recrutement d'un(e)consultant (e) individuel (le) pour la préparation du plan d'action de réinstallation (PAR) pour le projet CAB-CIT ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet CAB-CIT
Rue LOCKO Isaac, derrière l'Ambassade des Etats Unis
BP. 1420
Tél. (242) 06 835 00 41
E-mail: contact@cabcongo.org
Site web : www.cabcongo.org
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 31/07/2013

Le Coordonnateur, p.i.

Jean Bruno MALANDA

POINTE-NOIRE/KOUILOU

Les transporteurs indexés

« **Tout véhicule qui n'observerait pas la législation en matière de transport terrestre dans les deux départements sera exposé aux sanctions prévues par la loi** », a signifié le directeur départemental des transports terrestres, Jean Ingamba.

Lors d'un point de presse organisé le mardi 30 juillet à Pointe-Noire, le directeur départemental a précisé aux journalistes qu'il est chargé d'appliquer la politique gouvernementale en matière de

transport terrestre dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou.

Passant en revue quelques problèmes qui minent le transport terrestre dans les deux départements, il a épinglé l'utilisation par des automobilistes de plaques d'immatriculation pas du tout lisibles, la durée de l'utilisation de l'immatriculation temporaire ZZ fixée à quinze jours seulement, les conditions d'obtention d'un per-

mis de conduire et l'utilisation de véhicules avec volant à droite malgré la note qui l'interdit.

« *L'utilisation de véhicules avec volant à droite est contraire au code de la route communautaire de la Cémac, et l'obtention d'un permis de conduire est fixée par l'arrêté 284 du 12 avril 2005 fixant les conditions d'établissement et de délivrance d'un permis de conduire* », a-t-il indiqué. Pour mettre de l'ordre dans le sec-

teur du transport à Pointe-Noire et au Kouilou, le directeur départemental des transports terrestres a tenu à mettre en garde les fabricants de plaques d'immatriculation et les propriétaires de véhicules portant l'immatriculation temporaire ZZ.

Notons que c'est depuis le 18 mars 2013 que Jean Ingamba a officiellement pris ses fonctions à la direction interdépartementale des transports terrestres à Pointe-

Noire et au Kouilou.

Pour rappel, cette direction départementale a pour mission de veiller au respect, par les usagers, du code communautaire de transport terrestre de la Cémac, à l'application de conditions loyales de transport, au contrôle et à la réglementation des écoles de conduite, à la tenue d'un fichier technique d'immatriculation et de mutation de tous les véhicules.

Séverin Ibara

Jeu Zwa Balar

Joue et Gagne du cash !
Gagnants semaine du 12/07 au 21/07

| | | |
|---|---|---|
|  Mamadou Sako 04 001 49 48 - PNR 12 juillet 2013 |  Moungondo Alfred 04 402 14 97 - NKY 13 juillet 2013 |  Madingou pémbé 04 402 14 97 - BZV 14 juillet 2013 |
|  Ezzeboulounda Anna 04 040 36 02 - PNR 15 juillet 2013 |  Fouemo Bidinga 04 491 45 45 - BZV 16 juillet 2013 |  Mabanza Patrick 04 411 75 48 - BZV 17 juillet 2013 |
|  Hassane Nour 04 022 47 07 - BZV 18 juillet 2013 |  Ndoko Bitemo 04 425 66 73 - PNR 19 juillet 2013 |  Moungondo Alfred 04 402 14 97 - NKY 20 juillet 2013 |

Gagne **200 000 fcfa CASH** / jour + plein d'autres KDO
Pour participer, envoie **BALAR** par SMS au 2011

Coût du SMS : 200 FCFA


WARID
Passer à l'action

www.waridtel.cg | 04 400 01 23 ou 123 | warid-congo

BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution



SECURITE

- Système de lutte Anti-Incendie FM 200
- Système de Contrôle d'Accès
- Système de Prévention d'intrusion IPS
- Vidéosurveillance
- Solution Anti-virus

BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kassai,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo






BUROTOP IRIS
www.burotop.com - www.iris-technologie.com



Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE
1973 - 2013



Soyez rassurés, vous êtes bien assurés

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 - A Pointe-Noire : 222 94 12 88 - Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67

www.arc-congo.cg

SANTÉ

Le personnel se penche sur le suivi maternel et néonatal

Un atelier réunit depuis le 29 juillet des experts de la santé de la femme et de l'enfant. Au terme des travaux, les participants devraient finaliser la feuille de route du Congo dans ce domaine.

Le conseiller Jérémie Mouyokani, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a assuré le gouvernement du soutien de la commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant. Il a, par ail-

programme de développement durable qui prendra en compte les dépenses actuelles et celles qui seront générées dans le cadre d'une couverture managériale.

D'après les organisateurs, ce cadre de redevabilité permettra : de suivre les résultats et les flux sur les ressources aux niveaux mondial et national, de définir une série d'indicateurs et des paramètres à mesurer en matière de santé de la femme et de l'enfant,



La photo de famille

leurs, invité les participants à s'engager pour préserver la vie des femmes et des enfants du Congo et d'Afrique, et à agir pour leur épanouissement dans un environnement sanitaire sécurisé.

Le directeur général de la santé, Alexis Elira Dockekias, qui a ouvert les travaux de l'atelier, a souligné que la mortalité de la mère et celle de l'enfant sont des indications de l'amélioration de l'état de santé de la mère à l'enfant. À cet effet, les participants ont été appelés à une véritable réflexion en vue d'établir une feuille de route pour l'atteinte des objectifs du millénaire en vue d'asseoir le

de proposer des mesures en vue d'améliorer l'information sanitaire et l'enregistrement des faits d'état civil (naissance et décès) dans les pays à revenu faible, d'étudier les possibilités d'innovations offertes par les technologies de l'information, etc. Pour ce faire, les pays ont été priés, d'ici à 2015, de prendre les mesures significatives pour la mise en place d'un système d'enregistrement des naissances et des décès et pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le système sanitaire.

Lydie Gisèle Oko

«SANTÉ TOUT DOLISIE»

Le maire apprécie le déroulement de l'opération

Après avoir qualifié de succès la troisième édition de « Santé tout Dolisie », Paul-Adam Dibouilou a souhaité que cette action humanitaire se pérennise.

Le coordonnateur de l'opération, Serge Duckat, a présenté le 27 juillet à l'hôpital général le personnel soignant venu de France pour apporter des soins gratuits aux populations de la troisième ville du pays et des villes environnantes au maire de Dolisie. L'équipe médicale qui dirige l'opération, a-t-il dit, est composée d'infirmières, de médecins généralistes et spécialistes qui travaillent tous dans l'Hexagone avec plusieurs années d'expérience. Leur mission consiste à assurer des soins gratuits à la population congolaise.

« Je peux vous assurer, monsieur le maire, que toute l'équipe et moi-même tâchons de faire au mieux pour apporter des soins aux Congolais. L'équipe était prête pour relever ce défi. Patrick Ikounga, Clément Ikapi et moi-même avons mis en place une équipe pluridisciplinaire avec pour objectif l'accessibilité de la population à cette équipe », a com-



Le maire de Dolisie saluant l'un des médecins venu de France

menté Serge Duckat. Paul-Adam Dibouilou, remerciant les promoteurs de cette opération pour leur travail combien important, a souhaité par ailleurs que cette action humanitaire se pérennise.

« J'espère qu'un jour nous pourrions la mener au niveau de la coopération. Pour l'instant nous agissons un peu de manière individuelle, personnelle, parce que nous avons notre frère de Dolisie qui s'appelle Rémy Ayayos Ikounga qui est le promoteur de

cette opération avec la complicité de la petite équipe qui a organisé cette descente à Dolisie », a souhaité le maire. L'opération lancée le 22 juillet prendra fin le 3 août. Au cours de celle-ci, le personnel voué à l'opération procède à des consultations gratuites de pédiatrie, de gynécologie, de médecine générale, d'ophtalmologie et d'ORL. Les médecins font également le dépistage de l'hypertension artérielle et du diabète.

James-Golden Éloué

NÉCROLOGIE

La famille Guelélé a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, Casimir Guelélé, ancien gendarme de l'AEF, ancien agent de la Mairie de Brazzaville et artisan forgeron, décès survenu le 24 juillet 2013 à 14 h à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient à son domicile au 348 de la rue Moundjombo du quartier chic Ouenzé (sur l'avenue des 753, deuxième avenue après le rond point Koulounda). La date de l'inhumation est prévue pour le jeudi 1er août 2013 au cimetière privée Bouka.



UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

La Grande bibliothèque universitaire ouverte au public

Plus de trois mois après son inauguration, le 30 mars dernier, par le chef de l'État congolais, Denis Sassou N'Guesso, et son homologue chinois, Xi Jinping, la Grande bibliothèque est enfin ouverte aux passionnés de la lecture.

Depuis le 29 juillet, elle est provisoirement ouverte. La cérémonie a eu lieu en présence du recteur de l'unique établissement public d'enseignement supérieur, Armand Mouyikoua, et de l'ambassadeur de la République populaire de Chine au Congo, Guan Jian.

« Du point de vue technique, nous n'étions pas encore prêts pour ouvrir cet espace au public parce qu'il avait encore des aménagements intérieurs à faire. Cette bibliothèque privilégie les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et c'est ce volet qui a pris beaucoup de retard. Nous n'avions pas encore acquis de serveur, un logiciel de traitement documentaire », a justifié Jean François Olakouara, le directeur de la Grande bibliothèque universitaire. Celle-ci restera accessible du 30 juillet au 10 août. Après cette date,



Un rayon de lecture

elle sera fermée pour attendre son ouverture définitive le 1er septembre, date de la reprise des activités universitaires. Actuellement quatre salles de lecture spécialisées, une de consultation des archives et une salle informatique de cinquante ordinateurs, sont opérationnelles. Chaque salle sera dotée d'un photocopieur. Selon le directeur de la Grande bibliothèque universitaire, Jean François Olakouara, la priorité est d'abord accordée au public uni-

versitaire. « Nous avons profité de ce moment de vacances pour roder le personnel au maniement du système mis en place afin qu'à la reprise des activités universitaires, il n'y ait plus de tâtonnement parce que c'est une grande machine qui nécessite forcément un savoir-faire », a-t-il indiqué, précisant que les premiers jours ont réservé quelques instants de curiosité aux usagers.

Parfait Wilfried Douniama

IN MEMORIAM

31 juillet 2012 – 31 juillet 2013
 Jour pour jour cela fait une année que la mort arrachait brutalement à l'affection de sa famille le nommé Mboussa Antoine, en ce jour de triste anniversaire la veuve Mboussa née Issongo Colette, les enfants Mboussa et petits fils, prient tous ceux qui l'on connu d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire. Cher époux, cher Papa et Papy nous ne t'oublierons jamais.



CHU DE BRAZZAVILLE

Cambriolage au dépôt pharmaceutique

Un nombre important de cartons de médicaments ont disparu du dépôt pharmaceutique du centre hospitalier universitaire (CHU) la semaine dernière. Ce vol, sans effraction, qui fait l'objet d'une enquête des services de police judiciaire, freine l'élan pris par l'hôpital de s'approvisionner en médicaments.

Sans faire de bruit ni laisser de traces, des cambrioleurs se sont introduits dans le dépôt pharmaceutique du CHU dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 juillet, emportant trente-huit cartons de Perfalgan (médicament indiqué dans le traitement de courte durée des douleurs d'intensité modérée) et neuf cartons de sparadrap. Le constat indique qu'aucune porte métallique de ce dépôt n'a été défoncée.

Selon les premières analyses, l'acte aurait été commis par des personnes ayant la maîtrise du service de pharmacie et ayant noué une complicité avec la sécu-

rité de l'hôpital. La direction générale du Centre a fait appel aux services de police judiciaire qui mène l'enquête depuis quelques jours. « Ce n'est pas la première fois que de tels actes ont lieu ici, mais c'est la première fois que nous appelons la police judiciaire, car trop c'est trop », s'est plaint Bernard Ovoulaka, directeur général du CHU. Les vols à répétition de médicaments, souligne-t-il, affaiblissent les efforts consentis par l'hôpital pour rendre disponibles les produits que souhaitent les malades. Depuis quelques mois, en effet, l'accent a été mis sur la politique d'approvisionnement de médicaments. En sus de la subvention de l'État, le CHU dégage de ces recettes et ce, depuis quelque temps, 30 millions FCFA par mois pour l'achat de médicaments. Une politique qui a permis la mise en place d'une corbeille d'urgence qui fonctionne bien à ce jour. La mesure consiste à administrer les premiers soins aux ma-



Un déchargement des médicaments au dépôt pharmaceutique du CHU

lades dont l'état est déclaré critique, sans qu'ils aient à payer au préalable les frais d'hospitalisation. Cette corbeille d'urgence permet également aux malades indigents de bénéficier gratuitement de produits pharmaceutiques quand l'urgence se fait sentir. « Le médicament que nous

avons au CHU est acheté par le gouvernement et pour les populations. Donc si quelqu'un arrive au CHU et qu'il se trouve dans l'impossibilité d'acheter le médicament, nous aidons en fonction bien sûr des cas jugés favorables. Car après tout, nous sommes un établissement public à caractère social », précise le

directeur général de l'hôpital, rappelant toutefois qu'il s'agit de mesures destinées à aider les patients gravement atteints et ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter des médicaments. « Parce qu'il y a des nantis qui viennent au CHU et qui ne veulent payer ni les médicaments ni les factures d'hospitalisation. Nous connaissons ce genre de cas qui n'aident pas l'hôpital. Ce sont les premiers à colporter des ragots », ajoute-t-il. La pharmacie du CHU refait peu à peu son stock et reçoit de plus en plus de clients. « L'hôpital, ce n'est pas seulement des bâtiments, c'est aussi et surtout des médicaments. Aujourd'hui, quand on donne une ordonnance, très peu de gens sortent pour acheter les médicaments en ville. La pharmacie est maintenant fournie, mais il faudrait renforcer la sécurité et démasquer les coupables pour que les actes de vols cessent », souligne Bernard Ovoulaka.

Quentin Loubou

DÉVELOPPEMENT

150 000 dollars promis aux lauréats du Prix de l'innovation pour l'Afrique

Cette distinction prestigieuse, décernée tous les ans depuis 2012, vise à encourager les innovations contribuant au développement durable en Afrique. Dans un communiqué, les organisateurs ont annoncé le lancement de l'appel à candidatures pour le Prix de l'Innovation pour l'Afrique (PIA) 2014.

« La candidature gagnante pour l'édition prochaine recevra un prix de 100 000 USD, et deux autres prix de 25 000 dollars seront attribués, l'un à l'innovation ayant le meilleur potentiel commercial, l'autre à l'innovation présentant le meilleur impact social », précise le communiqué. Ils seront décernés aux entrepreneurs et innovateurs qui fournis-

sent des solutions orientées vers le marché pour le développement africain. Pour l'heure, et dans le cadre des efforts pour générer un développement mené par l'Afrique, le PIA invite les entrepreneurs et les innovateurs africains à proposer des projets ouvrant de nouveaux potentiels africains dans une des cinq catégories suivantes : agriculture et agro-industrie ; environnement, énergie et eau ; santé et bien-être ; applications informatiques ; et secteurs secondaire et tertiaire.

Pour le fondateur de l'African Innovation Foundation, Jean-Claude Bastos de Morais, la promotion de l'entrepreneuriat en Afrique passe par la reconnaissance des mérites : « L'équipe du

PIA est convaincue que le meilleur moyen de construire l'Afrique consiste à investir dans les innovations et l'entrepreneuriat locaux. Ce prix encourage les Africains à développer des solutions créatives pour relever les défis du quotidien », a-t-il commenté.

Avec plus de 1 350 candidatures reçues à ce jour, le PIA vise à soutenir les efforts de l'Afrique pour élaborer de nouveaux produits, augmenter l'efficacité et générer des économies sur le continent. Le PIA offre aussi une plateforme aux innovateurs africains qui peuvent ainsi présenter leurs solutions aux investisseurs potentiels et rechercher des partenaires pour réaliser à plus grande échelle leurs concepts commercialisables.

Seules les innovations d'Africains pour les Africains sont éligibles à la participation. Les Africains de la diaspora peuvent également s'inscrire si leurs innovations sont significatives pour l'Afrique.

Le prix de l'année 2013 a été attribué au projet sud-africain Agri-Protein pour son approche novatrice du recyclage des nutriments : une méthode qui utilise les déchets et les larves de mouche pour produire des aliments naturels pour animaux. Deux autres lauréats ont été distingués pour leur contribution à l'innovation africaine. Dans la catégorie Potentiel commercial, Hassine Labaied et Anis Aouini de Saphon Energy (Tunisie) ont reçu 25 000 USD pour la création d'une éolienne sans pales. Dans la catégorie Im-

pact social, Sanoussi Diakité (Sénégal) a reçu 25 000 USD pour avoir conçu et distribué une machine thermique qui décortique 5 kg de fonio (une céréale importante et saine d'Afrique de l'Est) en seulement 8 minutes. Cette innovation améliore l'accessibilité à une denrée alimentaire nutritive de base en Afrique en traitant les problèmes associés à sa consommation.

La date limite d'inscription au prix 2014 a été fixée au 31 octobre 2013. Pour plus d'informations sur les catégories du concours, les modalités de participation et la procédure de soumission des candidatures, les personnes intéressées peuvent consulter le site www.innovationprizeforafrica.org

Nestor N'Gampoula



MBOTE!
Vous faites partie
des privilégiés

PROGRAMME MBOTE



ECAL
Bienvenue chez vous.

www.flyecair.com ; Relations clients : + 242 06 509 0 509 (Congo) + 33 01 78 77 78 77 (France) E- mail: relationclients@flyecair.com



FORBES AFRIQUE 2013

Un haut lieu d'éveil de la conscience africaine

Le forum organisé par Forbes Magazine le 23 juillet, par le biais de sa franchise Forbes Afrique lancée l'an dernier à Brazzaville, avait pour thème principal « Émergence des classes moyennes en Afrique. » Mais les experts ont aussi communiqué sur le « financement des infrastructures, entrepreneuriat et nouveaux modes de consommation ». Toutes ces communications étaient focalisées sur le redressement des économies africaines au regard des atouts dont dispose l'Afrique dans son ensemble et la région d'Afrique centrale en particulier. Les différents intervenants ont souligné aussi l'importance du secteur privé dans le développement du continent. Ce sommet économique, qui va désormais se tenir chaque année, à Brazzaville, se veut une plateforme d'échanges libres ayant pour objectif de réunir les décideurs économiques d'Afrique et d'ailleurs et partageant le même intérêt pour le développement du continent.

Pourquoi Brazzaville ?

Plusieurs observateurs estiment que le choix de Brazzaville pour abriter ce forum annuel est fondé sur le fait que le pays dispose d'énormes potentialités économiques qui vont inéluctablement favoriser son décollage économique dans les prochaines années. C'est fort de cette certitude que les autorités congolaises considèrent que le Congo sera « un pays émergent d'ici à l'an 2025 », une Nation où des personnalités fortunées se lèveront et apprendront à valoriser leurs talents. Toutes les voix qui se sont élevées lors de ce forum entendaient éveiller la conscience africaine, insuffler une dynamique nouvelle, une vision du progrès axée sur un esprit de créativité dans le but d'instaurer une croissance économique durable dans les États africains. Il s'agit en effet de répondre aux défis et besoins des populations pour les sortir enfin de la pauvreté endémique dans laquelle croupissent de nombreux Africains. Mais combien seront-ils à répondre aux appels répétés lancés à Brazzaville, qui commenceront à

agir, à innover dans des domaines variés en vue de contribuer à l'émergence, au lieu d'attendre l'assistance extérieure ? Alors qu'il donnait le ton de cette réflexion sur la promotion de l'entrepreneuriat, le président Denis Sassou N'Gusso ne s'est pas privé de souligner la nécessité pour les pays africains d'élaborer davantage de politiques soutenant « l'émergence des classes moyennes en Afrique » qui créerait un meilleur avenir pour l'Afrique. « *Il y a donc urgence à agir*, a-t-il dit. *Agir pour créer les conditions d'un meilleur exercice des activités dans nos pays et finalement pour amener nos classes moyennes grossissantes à développer l'esprit d'initiative, d'entreprise et d'innovation en vue d'un meilleur devenir collectif. C'est ainsi que des petites et moyennes entreprises prospères, créées en grand nombre par certains Africains des classes moyennes, se traduiront par beaucoup de nouveaux emplois salariés, qui sortiront d'autres Africains de la pauvreté et feront de certains d'entre eux de nouveaux entrepreneurs ou de grands consommateurs solvables. S'installera de la sorte pour longtemps la dynamique vertueuse du développement.* » Pour Denis Sassou N'Gusso, la croissance économique de plus de 5% que connaît l'Afrique depuis plus d'une décennie fait entrevoir de « *solides espoirs sur le plan de son développement*

économique », mais, a-t-il souligné, « *le meilleur qui arrivera demain dépend sans conteste des bonnes politiques du présent.* »

De son côté, le président Séné-

galais Macky Sall a parlé de quatre piliers essentiels qui, selon lui, pourraient assurer cet « *avenir meilleur* » : l'éducation, la formation du capital humain, l'agriculture modernisée et mécanisée, l'énergie abordable et un réseau adéquat d'infrastructure comme des moteurs clés.

« *Le gouvernement ne peut pas recueillir le type de financement qui est nécessaire pour donner suffisamment de pouvoir à l'Afrique* », a lancé le président ghanéen John Dramani Mahana, alors qu'il plaidait en faveur d'une participation accrue du secteur privé pour exécuter le programme de développement de l'Afrique.

Il a profité de cette occasion pour mettre en garde contre une confiance excessive accordée aux différents gouvernements dans chaque État. L'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a estimé que si le manque d'électricité fiable et d'infrastructures était le principal obstacle au développement, la paix et la sécurité, le dé-

veloppement économique, l'état de droit et le respect des droits de l'homme constituaient « *la solution pour la réussite économique de l'Afrique* ». Au cours de la table ronde sur le thème « Soutenir la croissance par l'investissement », le chef d'entreprise Louis Ebata, Tony Elumelu du Nigeria et le milliardaire sud-africain Patrice Motsepe ont félicité les chefs d'État encourageant les acteurs du secteur privé reconnu comme étant catalyseur et moteur du développement. « *Les dirigeants africains doivent s'assurer que l'infrastructure physique et politique adéquate soit en place pour soutenir la croissance d'entreprises panafricaines plus prospères* », a déclaré Tony Elumelu.

Forbes Afriques 2013, il faut le signaler, a consacré la visibilité de Brazzaville après le lancement, l'année dernière, de la revue africaine du groupe Forbes, éditeur de la revue américaine du même nom, créée en 1917. Elle est spécialisée dans les informations économiques et le classement des fortunes. L'édition africaine en anglais Forbes Africa avait été lancée en 2011 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Nestor N'Gampoula

« Les dirigeants africains doivent s'assurer que l'infrastructure physique et politique adéquate soit en place pour soutenir la croissance d'entreprises panafricaines plus prospères »

TerraTech
Le monde de l'informatique

- ✓ 4 Camera Dome
- ✓ 1 DVR 4Ch + Disque Dur 500GB
- ✓ 1 Ecran Hp
- ✓ 1 Rouleau Coaxial Cable

399,000 TTC

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S Rond Point City – Rez-Chaussee. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434 Email: info@terratech-cg.com

ÉGLISE CATHOLIQUE

L'archevêque de Yaoundé démissionne

Mgr Victor Tonye Bakot, archevêque de Yaoundé (Cameroun), a démissionné de sa charge le 29 juillet. Aucune raison officielle n'a pour l'heure été donnée sauf qu'il avait été ces derniers temps au centre de scandales financiers et politiques.

Mgr Victor Tonye Bakot était contesté ces derniers temps par une partie du clergé et, partant, des fidèles qui lui reprochaient sa gestion du patrimoine foncier de la province épiscopale. Selon le clergé, l'archevêché est propriétaire du patrimoine immobilier le plus important après l'État, d'un réseau d'écoles, de collèges et lycées, d'imprimeries, de librairies et d'une trentaine de dispensaires. Victor Tonye Bakot semble avoir été imprudent dans ses investissements, dont le plus onéreux, la basilique de Mvolyé, a occasionné une demi-dizaine de milliards FCFA de dettes.

Le prélat a également été au cœur d'un scandale après la révélation d'une lettre adressée, en juin 2012, au père Martin Brida, doyen de la faculté des sciences sociales et de gestion de l'Université catholique d'Afrique centrale, dans laquelle il se livrait à des statistiques ethniques.

Âgé de 66 ans, l'archevêque de



Mgr Victor Tonye Bakot

Yaoundé avait été nommé en 2003. Il était à la tête de cet important archevêché qui couvre un territoire de 5 000 km² et compte une population de 3 millions d'habitants. Après sa démission, Mon-

seigneur Victor Tonye Bakot sera provisoirement remplacé par Monseigneur Jean Mbarga, évêque d'Ebolowa, une ville située au sud du Cameroun.

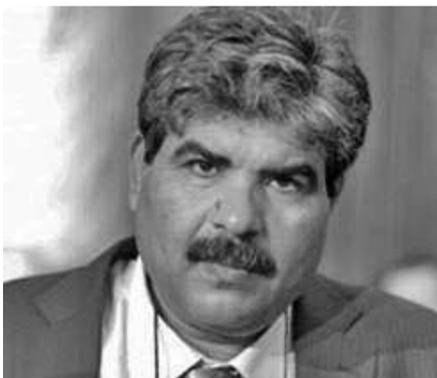
Tiras Andang

TUNISIE

Abdou Diouf condamne l'assassinat de Mohamed Brahmi

Dans une déclaration publiée le 26 juillet, le Secrétaire général de la Francophonie a condamné « fermement » le meurtre du député et dirigeant du parti d'opposition « Le Mouvement populaire ».

« Je suis révolté par l'assassinat d'une personnalité politique, membre de l'Assemblée nationale constituante, qui s'est déroulé sous les yeux de sa famille. J'adresse mes plus sincères condoléances à ses proches ainsi qu'au peuple tunisien qui doit s'unir plus que jamais autour des valeurs de paix et de tolérance », a déclaré Abdou Diouf. Il se dit extrêmement préoccupé par ce troisième assassinat politique survenu en dix mois, qui porte un nouveau coup aux efforts de démocratisation dans le pays. Il demande à ce que la lumière soit faite sur les circonstances de ce crime et que les auteurs soient retrouvés et poursuivis.



Mohamed Brahmi

Élu à l'Assemblée nationale constituante (ANC), le député Mohamed Brahmi, âgé de 58 ans, était fondateur et ancien secrétaire général du Mouvement du peuple (Echaâb). Ces derniers mois, il n'avait pas ménagé ses critiques envers le parti islamiste Ennahda au pouvoir.

Le député de l'opposition Mohamed Brahmi a été abattu le 25 juillet, devant son domicile en plein jour. Ses proches et ses partisans ont immé-

diatement accusé Ennahda, accusations démenties par le chef du parti islamiste. Cet assassinat intervient six mois après celui d'un autre opposant, Chokri Belaïd, tué dans les mêmes circonstances. La principale centrale syndicale tunisienne a lancé un appel à la grève. Au lendemain du meurtre, des milliers de manifestants islamistes ont parallèlement manifesté pour soutenir le gouvernement et rejeter les appels à sa démission. En signe de protestation, quarante-deux députés avaient annoncé qu'ils démissionnaient de l'assemblée constituante, qui compte 217 membres. Les membres démissionnaires allaient organiser un sit-in pour réclamer la dissolution de l'assemblée et la formation d'un gouvernement de salut national, une option rejetée par le Premier ministre Ali Larayedh.

Yvette Reine Nzaba

FOMAC 2014

Des experts en réunion à Pointe-Noire

Dans le cadre des activités de la Force multinationale de l'Afrique centrale qui auront lieu l'année prochaine (Fomac 2014) en République du Congo, la conférence de pré-initialisation de l'exercice multinational de maintien de la paix, s'est ouverte ce lundi 29 juillet dans l'un des hôtels de la place.

Athanase Nthanga Oyougou, représentant du chef d'état-major régional de la Fomac, Jean Ondaye Olessongo, commandant de la zone militaire de défense n° 1, et François Ossélé, coordonnateur du groupe de réflexion de l'exercice Fomac 2014, ont pris part à la cérémonie, en compagnie d'autres autorités militaires.

« Au cours de la présente conférence, plusieurs activités seront basées sur l'examen du projet de spécification de l'exercice, de la reconnaissance aérienne, nautique et terrestre de la zone de l'exercice, en passant par des rencontres avec les autorités administratives des localités visitées jusqu'aux enseignements à tirer relatifs à la reconnaissance et à l'impact sur le jeu de l'exercice », a déclaré Athanase Nthanga Oyougou à l'ouverture des travaux.

Pour sa part, François Ossélé a indiqué que la conférence devait permettre de consolider les fondamentaux et valider l'avant projet de spécifications de

l'exercice Fomac Congo 2014. « Les mutations du système des relations internationales, l'accroissement et la récurrence des conflits armés, particulièrement en Afrique, ont donné une place nouvelle aux opérations internationales de soutien de la paix, rendant impératifs la formation et l'entraînement des acteurs », a-t-il déclaré.

« Le choix porté aux départements de Pointe-Noire et du Kouilou par la hiérarchie militaire congolaise pour abriter le théâtre des opérations de l'exercice Fomac 2014, fera des militaires congolais les principaux bénéficiaires aux plans moral, intellectuel, opérationnel et logistique. C'est une chance à saisir afin de sortir de la théorie et s'approcher de la réalité que le terrain et les contingences mondiales pourront imposer un jour », a conclu Jean Ondaye Olessongo, le commandant de la zone militaire de défense n° 1.

Signalons que cette conférence se tient quatre mois après la réunion préparatoire du groupe ad hoc de planification de l'exercice « Fomac 2014 » qui s'est tenue du 25 au 28 mars 2013 à Libreville, à l'issue de laquelle les fondamentaux de cet exercice avaient été définis. La clôture de cette conférence interviendra le 2 août prochain.

Séverin Ibara

ZIMBABWE

Robert Mugabe promet une élection libre

« Votez, votez, votez en paix, paix, paix, paix. Nous voulons la paix. Ce sera libre et juste. Nous ne forçons personne à voter dans un sens ou dans un autre », a déclaré Robert Mugabe devant ses partisans réunis pour son ultime meeting.

En effet, les Zimbabwéens sont convoqués aujourd'hui, 31 juillet, aux urnes pour les élections présidentielle et législatives, après quatre ans d'une cohabitation agitée entre le président, Robert Mugabe, et le Premier ministre, Morgan Tsvangirai. Les candidats dont les dossiers ont été acceptés sont le président sortant, Robert Mugabe, l'actuel Premier ministre, Morgan Tsvangirai, le ministre de l'Industrie, Welshman Ncube, le leader du Zapu, Dumiso Dabengwa, et le chef du Parti pour le développement du Zimbabwe, Kisnoti Mukwazhe. Six autres personnes, qui espéraient elles aussi participer aux élections présidentielles, ont vu leurs candidatures rejetées.

L'actuel Premier ministre, Morgan Tsvangirai, le rival historique du président sortant, qui partage le pouvoir avec lui depuis quatre ans, a appelé à changer la date du scrutin. Il a demandé à la Cour constitutionnelle de reporter le scrutin au 14 août. Il craint, comme de nombreux observateurs, que Mugabe

cherche à accélérer la tenue des élections pour éviter une réforme promise depuis quatre ans.

De son côté, le président américain, Barack Obama, a appelé le Zimbabwe à mettre un terme au harcèlement de l'opposition et à adopter des réformes pour s'assurer que les prochaines élections générales seraient libres et crédibles. « Le harcèlement des citoyens doit s'arrêter, et les réformes ont besoin d'avancer de façon à ce que les gens puissent prendre part à un scrutin équitable, libre et crédible », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue sud-africain, Jacob Zuma.

Au pouvoir depuis l'indépendance du pays en 1980, Le président Robert Mugabe a mis en garde contre toute influence étrangère. « Regardez ce qui se passe en Égypte. Les peuples ont été trompés et appelés à détrôner leurs dirigeants. Les Égyptiens se battent entre eux et les Occidentaux se contentent d'observer comme s'ils ne savaient pas le mal qu'ils avaient causé », a-t-il déclaré.

Les relations entre Robert Mugabe et les pays occidentaux restent tendues en raison des sanctions internationales décidées en 2002, face aux atteintes aux droits de l'homme et de la violence visant l'opposition.

Yvette-Reine Nzaba

FESPAM

La sixième édition des Journées des enfants a été un succès

C'est depuis le 19 juillet que les champions de la neuvième édition du Festival panafricain de musique (Fespam) se sont éteints au stade Félix-Eboué. Mais la conseillère auprès du chef de l'État et présidente de l'ONG Santé-Éducation-Développement (SED), Réglá Bouénikalamio, a tenu son pari en organisant la 6^e édition des Journées des enfants au Fespam, le 20 juillet au stade annexe Alphonse-Massamba-Débat. Elle a dressé le point de cette activité au cours d'un échange avec la presse le 28 juillet au siège de l'ONG. À l'occasion de la célébration de ces Journées des enfants au Fespam, trois disciplines artistiques étaient retenues : le chant, la danse et les instruments musicaux. Il s'agissait pour les organisateurs de susciter l'esprit de pa-



La chorale les Zéphirins junior de Bacongo

triotisme en milieu scolaire ; offrir aux enfants un espace d'expression à travers le chant, la danse et les instruments musicaux ; inscrire formellement dans le budget du Fespam la participation des enfants ; repérer les jeunes talents ; sensibiliser les enfants au VIH-Sida ; à la lutte contre le paludisme et féliciter les meilleurs élèves de Brazzaville. Pour cette sixième édition, l'appel avait été lancé aux groupes de tous les départements du Congo et à trois groupes de Kinshasa. Hélas, aucun groupe n'est venu, faute de financement. Toutefois, dix groupes et environ 2.000 enfants pour 150 artistes, en provenance de tous les arrondisse-

ments de Brazzaville ont pris part à cette fête panafricaine destinée aux enfants. On citera, entre autres : Kizma junior ; Éloges de Brazza ; Nkudji ; Chorale des Zéphirins junior de Bacongo ; le Duo Mayindou Chancy (catégorie chant) ; et Mâ-Nkoussou junior ; Écho de Brazza ; Bossangani ; Tourbillon junior (catégorie Tam-tam et danse). Au nombre des numéros à retenir, le duel de tam-tams entre deux batteurs et le groupe d'adultes, Les Séraphins. En dépit des maigres moyens dont disposait l'ONG SED, des cachets ont tout de même été remis à ces groupes. À l'issue de cette sixième édition, trois prix ont été remis aux meil-

leurs enfants, y compris le prix de l'originalité. Ainsi, le premier prix a été remporté par Kizma junior ; le 2^e prix par Mâ-Nkoussou et le 3^e prix par Mayindou Chancy. Le prix de l'originalité a été offert à Élise Kissito, une fillette de 5 ans pour son poème sur le sida. « Notre souhait le plus ardent est de voir le Commissariat général du Fespam budgétiser les Journées des enfants au Fespam, comme cela se fait pour d'autres activités connexes. Nous voulons que, lors de la tenue du Comité de direction du Fespam, l'on statue sur notre situation budgétaire afin qu'à la prochaine édition 2015, le commissariat général du Fespam budgétise l'événement. Car, il n'y a pas mieux que de rendre les enfants heureux », a déclaré la conseillère auprès du président de la République, Réglá Bouénikalamio. Bien organisée, l'ONG SED a assuré la couverture médicale pour tous les enfants au cas où il leur arrivait quelque chose. La logistique a été également bien assurée, les enfants ont été déplacés en toute sécurité de leurs arrondissements jusqu'au stade annexe Massamba-Débat et vice-versa. Comme partenaires pour cette sixième édition, le Conseil national de lutte contre le sida (CNLS) et la société Ragec, sans oublier l'assistance des ministères de la Culture et du Sport. Notons que ces Journées ont concerné les enfants de 5 à 15 ans.

Bruno Okkana

Musée
de la ville de Congo

ARTS ET
EXPRESSIONS

Après le fascinant univers de Franco Maria Ricci
Venez découvrir une nouvelle exposition,
Inter-Arts,
véritable mélange artistique de l'art ancien
à la peinture en passant par
la sculpture moderne artisanale

ASSURANCES GÉNÉRALES
DU CONGO

A.G.C. SA WWW.AGCCONGO.COM

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

CONCERTATIONS NATIONALES

L'ARP dénonce toute velléité d'instrumentalisation des assises

Ce parti de l'opposition se présente, par ailleurs, comme le dépositaire des desiderata des millions des Congolais de l'étranger soucieux de voir leur pays évoluer et qui tiennent à participer à la marche de leur Nation par le biais de ce forum national.

Dans une déclaration politique publiée le 29 juillet et portant la marque de son président Emmanuel Ilunga Kasongo, l'Action républicaine pour le progrès (ARP) livre à l'opinion la quintessence de ses idées en rapport avec la tenue des concertations nationales initiées par le chef de l'État, Joseph Kabila. Pour ce parti politique de l'opposition, il y a lieu « de privilégier l'intérêt supérieur de la Nation en évitant d'instrumentaliser les concertations pour conserver ou acquérir le pouvoir ». Tout en réaffirmant « la nécessité de réunir les Congolais pour aborder en toute impartialité les questions qui freinent la paix et qui paralysent le développement de la Nation », l'ARP fait néanmoins quelques observations sur l'attitude à adopter par la classe politique au regard des enjeux socio-politiques de l'heure.

Ce parti politique dénonce les divergences qui caractérisent l'approche de l'opposition en rapport avec ce forum national avec, à la clé, une querelle de leadership qui commande ses prises de position, hypothéquant ainsi largement sa contribution à ces assises. D'où l'appel lancé à l'endroit de tous les leaders de l'opposition à qui l'ARP recommande « un dépassement de soi de manière à réunir, pour ceux des partis qui sont partants, une contribution efficiente à ce défi ». Vis-à-vis des acteurs politiques de la majorité, l'ARP leur demande d'adopter « une attitude patriotique conciliante et d'éviter tout triomphalisme ». Tirant les leçons du passé, le parti d'Emmanuel Ilunga Kasongo exprime sa vive désapprobation à la politique d'exclusion à la base du recul que le pays a connu ces dernières années dans sa stature sécuritaire. « La majorité au pouvoir a intérêt à faire profil bas et à reconnaître ses erreurs pour qu'ensemble les Congolais puissent consolider les fondements de notre agir collectif », peut-on lire dans la déclaration.

L'ARP est, par ailleurs, plus que ja-

mais convaincue de l'opportunité et de la nécessité de tenir les concertations nationales. « La mobilisation du peuple et de sa classe politique et sociale née des élections de novembre 2011 » constitue, d'après cette formation politique, deux éléments majeurs qui légitiment ces assises. Se présentant comme le dépositaire des desiderata des millions des Congolais de l'étranger, l'ARP entend soutenir, durant les travaux, la diaspora congolaise dans ses revendications notamment sur le respect du droit constitutionnel de vote, mais aussi sur l'urgence de régler la grande question de la double nationalité. « Les concertations seront aussi le lieu approprié pour capter et régler ce cri d'alarme des Congolais de l'étranger qui désespèrent de n'être pas entendus dans leur Nation », soutient l'ARP.

Créée en 2005, l'ARP a toujours défendu le respect des principes contenus dans la déclaration Universelle de droit de l'homme ainsi que l'intégrité territoriale de la RDC et l'indépendance nationale dans le respect du droit international.

Alain Diasso

KATANGA

JED condamne l'agression de deux journalistes à Kolwezi

La justice militaire est appelée à établir les responsabilités dans cet incident afin de décourager ce genre d'actes.

L'ONG Journaliste en danger (JED) condamne l'agression et le mauvais traitement infligés, le 26 juillet, aux journalistes Françoise Lumbu et John Mwamba, respectivement employés par la Radio télévision Manika (RTMA) et la Radio télévision Palmier émettant à Kolwezi dans la province du Katanga. Ils ont été molestés par des éléments de la police nationale congolaise au motif d'avoir pris des images de l'opération de déguerpissement forcé d'une famille par lesdits policiers. Le matériel des journalistes dont une caméra leur a été arraché.

Selon le directeur de RTMA, « John Mwamba a été blessé à la main gauche et doit subir des examens de radiologie tandis que Françoise Lumbu a eu des traumatismes au ventre et doit pour ce faire se présenter chez le médecin pour des examens d'échographie ». À cet effet, les responsables de deux médias privés ont initié une plainte contre les agents de la police auteurs de l'agression à l'auditorat militaire de Kolwezi.

JED qui soutient la démarche élève une vigoureuse protestation contre cet acte injustifié et demande à la justice militaire de Kolwezi d'établir les responsabilités dans cet incident qui ne doit pas rester impuni afin de décourager ce genre d'actes qui a tendance à se multiplier.

Jeannot Kayuba

TROÏKA STRATÉGIQUE

La croissance économique en ralentissement dans la zone Cémac

Dans un rapport, le FMI a également dégagé des inquiétudes quant à la baisse significative et prolongée des prix du pétrole et des matières premières.

Au cours de la trente-cinquième réunion de l'exercice 2013 de suivi de la situation économique-financière du pays, les membres ont non seulement fait l'évaluation des recommandations de la réunion précédente mais aussi la synthèse de la situation économique et financière. Il s'agit du Fonds monétaire international (FMI) qui, au terme d'une mission auprès de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) a mis l'accent sur le ralentissement de la croissance économique dans cette zone pour le reste de l'année 2013. « La croissance y est projetée entre 3 et 3,5% contre un niveau réalisé de 5,2% en 2012. Dans ce même contexte, il se dégage des inquiétudes quant à la baisse significative et prolongée des prix du pétrole et des matières premières ainsi que le ralentissement de l'économie mondiale », précise le compte de la réunion de la troïka stratégique du 29 juillet. En réponse à cette situation, le FMI recommande essentiel-

lement une politique axée sur la gestion des ressources naturelles et la poursuite des réformes sur le renforcement et la réglementation du système bancaire.

Pour ce qui est des matières premières, il ressort de cette réunion que le cours du cuivre est légèrement en croissance (6927 \$ la tonne contre 6885 \$ une semaine avant). Le cours du cobalt a légèrement baissé et les produits pétroliers ont chuté sur les marchés de Londres et New York. Quant aux produits agricoles, les prix sont aussi en baisse.

Situation économique-financière

Sur le plan national, la troïka note une stabilité du cadre macroéconomique avec un taux d'inflation hebdomadaire et un taux de change également stable. Les réserves internationales, au 26 juillet 2013, sont à 1.652,37 millions USD, représentant l'équivalent de 8,76 semaines d'importations, contre 1658,1 millions USD, la semaine passée, couvrant 8,76 se-

maines. Le taux directeur de la Banque centrale du Congo demeure à 3% depuis sa révision à la baisse du 28 février 2013.

Pour une bonne gestion des finances publiques, le ministre délégué aux Finances, Patrice Kitebi, a évoqué un certain nombre de mesures à prendre pour endiguer l'évasion des recettes et mieux encadrer les dépenses. La troïka a insisté sur une meilleure gestion de compte de la taxe sur la valeur ajoutée remboursable et la nécessité d'une approche de gestion de proximité avec les opérateurs économiques sur les questions diverses en vue de leur offrir un meilleur environnement. Ce qui permettrait à l'État de recouvrer convenablement les recettes qu'on lui doit. Le ministre de l'Économie et commerce a été instruit de poursuivre la suppression des éléments superflus de différentes structures des prix pour lutter contre les flambées, comme celles observées sur les prix du ciment gris.

Gypsie Oïssa Tambwe

STRUCTURATION DES PRIX

Un rapport d'audit met à jour l'excès d'une marge bénéficiaire des importateurs

Le ministre central de l'Économie et commerce, Jean-Paul Nemyato, a annoncé la tenue prochaine d'une réunion au niveau du gouvernement pour l'appropriation, par les experts, des résultats de ce rapport ainsi que sa transmission aux partenaires privés du gouvernement.

Publié à Kinshasa le 26 juillet, le rapport d'audit sur la structuration des prix et le commerce triangulaire a mis au clair les manœuvres des importateurs qui vendent deux à trois fois plus chers les produits alimentaires en RDC. Sur demande du gouvernement, le cabinet d'études international Menaa-Finance a réussi à prouver que les prix, en ce qui concerne par exemple le panier de la ménagère en RDC, sont excessivement chers comparativement à certains pays. Ce rapport d'audit a réussi à démontrer que les prix des biens du panier de la ménagère de la RDC valent le double de celui du Congo Brazzaville, de la Côte d'Ivoire et du Ghana par exemple. Pour Jean-Paul Nemyato, il y a là un excès de marge que perçoivent les importateurs.

« Pour l'exercice 2012, la marge bénéficiaire des importateurs en RDC se situait à plus de 33 %, trois fois supérieure à la marge légitime, en ce qui concerne le chinchard », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, le cabinet d'études international Menaa-Finance a formulé une recommandation à l'endroit du gouvernement, notamment la création des conditions adéquates pour une plus forte indépendance alimentaire grâce par exemple à la promotion et à la professionnalisation de l'agriculture.

G.O.T.

GOMA

Un ultimatum de la Monusco contre les détenteurs d'armes

Un délai de 48 heures prenant effet à partir du 30 juillet est imposé à toute personne détentrice d'arme à feu à Goma et dans les localités situées au nord de la ville pour s'en délester. Les récalcitrants seront considérés comme une menace imminente de violence physique contre la population civile, rapporte un communiqué de la Monusco publié mardi dans la journée.

Dépassé le 1er août, la mission onusienne en RDC affirme qu'elle prendra, à cet effet, les mesures nécessaires, y compris le recours à la force pour désarmer toutes les personnes réfractaires à la décision. À en croire le lieutenant-général Carlos Alberto dos Santos Cruz, commandant de la Monusco, cette opération vise à imposer une zone de sécurité dans la région de Goma et Saké. Pour la première fois, a-t-il dit, les éléments de la Brigade d'intervention de la Monusco seront mis à contribution afin « d'empêcher les éléments négatifs de continuer de poser un risque pour les civils de cette région ». Pour la Monusco qui a tiré les enseignements de l'attaque perpétrée sur Goma par le M23 au mois de mai dernier au cours de laquelle des civils ont été tués indistinctement par les rebelles, il s'agit de mettre hors d'état de nuire tous ceux qui s'en prennent gratuitement à la population civile. « Nous devons empêcher tous les éléments négatifs de continuer de poser un risque pour les civils de cette région », a laissé entendre le commandant de la Monusco. Plus que jamais, la Monusco est déterminée à faire valoir le sens de son mandat en assurant la sécurité et la protection des populations en proie à l'insécurité. Elle se dit prête à repousser ces menaces indirectes que représente le port d'armes hors du territoire de Goma par la zone de sécurité, qui pourra être élargie et reproduite ailleurs, le cas échéant.

Alain Diasso

FFJ

L'ONG plaide pour la cessation des arrestations arbitraires et agressions contre des journalistes au Katanga

Freedom for journalist (FFJ) a appelé à l'implication de l'autorité provinciale en vue de faire cesser ces actes décriés.

Dans une lettre ouverte adressée le 30 juillet au gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi, l'organisation de défense et de promotion de la liberté des médias, FFJ, l'a appelé à s'impliquer pour que cessent des arrestations arbitraires et agressions contre des journalistes.

Pour cette ONG, qui s'est dite régulièrement saisie des cas d'arrestations et d'agressions injustifiées des journalistes évoluant dans la province, ces comportements répréhensibles sont le fait des citoyens revêtus de la puissance publique qui en abuseraient pour régler des comptes aux professionnels des médias sous prétexte d'assurer l'ordre public.

Dans son plaidoyer, FFJ, qui a appuyé son constat sur des cas concrets, a exhorté le gouverneur Moïse Katumbi à prendre des mesures nécessaires en vue d'assurer la protection des journalistes et de sanctionner les



Le staff de FFJ, parlant de la liberté des médias en RDC avec une chercheuse/Photo LDB

agents de la police nationale, auteurs des coups et blessures contre les journalistes en plein exercice de leur métier. « Vous vous rendez, sans doute, compte que les journalistes arrêtés, les deux autres agressés, ont été victimes dans le cadre strict de leur travail et devraient, par conséquent, être plutôt protégés conformément à la loi fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse en vigueur en RDC », a appuyé l'ONG, après

énumération des cas.

Les craintes de l'ONG

FFJ s'est, par ailleurs, souvenue que dans ses rapports périodiques, la province du Katanga a été la zone la moins prédatrice des droits des journalistes. Mais, au regard du regain d'atteintes à la liberté de la presse, l'organisation émet de sérieuses craintes que l'année en cours soit liberticide pour les journalistes évoluant dans cette partie du pays.

Lucien Dianzenza



Partenariat DHL avec GTM pour étendre l'empreinte de la distribution

Kinshasa, le 22 Juillet 2013 - DHL Express, leader mondial des services express internationaux, et le Groupe de Transport Multimodal (GTM) ont signé un accord de points de service qui offrira aux clients GTM des services d'expédition internationale express par DHL.

"Nous voulons nous assurer que les clients privés et commerciaux peuvent avoir un accès plus facile à l'envoi de leurs expéditions sur le réseau le plus sûr et partout dans le monde. La RDC a une économie dynamique et vivante, et il est impératif que nous puissions faciliter le commerce international pour les petites, moyennes et grandes entreprises sur toute la République. Ce partenariat avec GTM ajoute plus de 25 nouveaux points de vente à notre empreinte de distribution à travers le pays", a déclaré Bernard Malaba Tshienda, Directeur General de DHL Express RDC.

GTM est l'une des plus grandes entreprises locales de Transit de la République démocratique du Congo avec un réseau national très important. «En offrant des services de transport international DHL à partir des points de

vente GTM nous offrons à nos clients un «one-stop-shop» pour leurs besoins d'expédition", ont déclaré Frédéric Hoche, Directeur Commercial, Phillippe Falesse, Directeur Général du Groupe de Transport Multimodal. GTM vendra le service « Express Easy » de DHL. Récemment lancé, ce service offre aux clients une série de solutions abordables et simples à utiliser avec emballage standard, à un prix tout compris, pour les envois internationaux de moins de 25 kg. « Notre priorité et notre objectif est de travailler en étroite collaboration avec l'entreprise GTM pour former et équiper leurs équipes à proposer nos produits et continuer à offrir à la clientèle notre grande qualité de service », a conclu M. Malaba. DHL a étendu significativement sa présence au niveau de la distribution à travers le pays en passant de 36 points de service en 2012 à près de 100 en 2013.

Contact Media:

Bernard Malaba, Directeur General, République Démocratique du Congo
DHL Express
Tel +243 817 888 810
Mobile +243 817 888 800

bernard.malaba@dhl.com

DHL - La société de logistique mondiale

DHL est le leader mondial dans le secteur de la logistique et "La société de logistique pour le monde". DHL engage son expertise en express international, fret aérien et maritime, transport routier et ferroviaire, la logistique contractuelle et les services de courrier international à ses clients. Un réseau mondial composé de plus de 220 pays et territoires et environ 285.000 employés dans le monde offre aux clients une qualité de service supérieure et des connaissances locales pour satisfaire leurs exigences en matière de chaîne d'approvisionnement. DHL assume sa responsabilité sociale en soutenant la protection de l'environnement, la gestion des catastrophes et l'éducation.

DHL fait partie de Deutsche Post DHL. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 55 milliards d'euros en 2012.

.GTM:

GTM. (GROUPE TRANSPORT MULTIMODAL) est l'une des plus grandes entreprises locales de Transit de la République démocratique du Congo. GTM garantit l'efficacité en proposant un service personnel inégalé. GTM

figure parmi les fournisseurs de services de logistique intégrée leaders avec plus de 250 employés répartis sur tout le territoire de la République Démocratique du Congo.

Notre vision : être un nouveau type de leader de la logistique capable de relever les défis.

Notre mission : faciliter les échanges commerciaux grâce à des solutions logistiques innovantes

Nos valeurs : l'intégrité, la maîtrise personnelle, le travail d'équipe et l'excellence

Notre promesse au client d'un service personnalisé :

Nous savons relever les défis et aller au devant de nos clients, et au-delà de leurs attentes. Vous pouvez compter sur les employés de GTM, avec un sentiment de confiance basé sur leur connaissance approfondie des marchés locaux et leur expertise en matière de logistique. Un service personnalisé inégalé nous distingue. Chaque personne au sein de GTM assume un niveau élevé de responsabilité personnelle dans son travail. Et nous ne nous reposons pas tant que ce travail n'a pas abouti à votre satisfaction totale. Nous anticipons au lieu de réagir, et nous allons jusqu'au bout des choses.

COUPE DU CONGO DE BASKET-BALL

Belle entame pour les tenants du titre

Pour sa première sortie, le champion sortant en version masculine, SCTP (ex-Onatra) de Kinshasa, a battu Molokai ; et chez les dames, Arc-en-ciel s'est imposé face à Tourbillon dans une opposition totalement kinoise.

Les clubs champions du Congo 2012 de basketball masculin et féminin ont effectué un bon début de compétition à la 30^e édition de la Coupe du Congo de basket-ball dont le coup d'envoi a été donné, le 27 juillet, au stade des Martyrs de Kinshasa. Les messieurs de SCTP (ex-Onatra) de Kinshasa ont dominé ceux de Molokai également de Kinshasa par 82 points à 69 ; et les filles d'Arc-en-ciel



Match de basket-ball messieurs au stade des Martyrs de Kinshasa

ont eu raison de celles de Tourbillon par 68 points à 44. La deuxième journée de la compétition le 28 juillet, Mazembe de

Lubumbashi a battu Jeunesse et Avenir de Kinshasa par 100 points à 41 en version masculine et Terreur de Kinshasa est

tombé face à Amis de Bukavu du Sud-Kivu par 65 points à 74. En version féminine, Arc-en-ciel a disposé de Gazelles de Bukavu par 79 points à 51, Mazembe de Lubumbashi a battu Tourbillon de Kinshasa par 59 points à 49 et INSS de Kinshasa est venu à bout de Hatari de Kinshasa par 74 points à 60. En deuxième journée chez les messieurs le 29 juillet, Molokai s'est ressaisi face à All For One du Kasai occidental par 107 points à 58 ; les Amis de Bukavu ont signé leur deuxième victoire en battant Jeunesse et Avenir de Kinshasa par 76 points à 50. Chez les dames, Gazelles de Bukavu a courbé l'échine face à Ma-

zembe de Lubumbashi par 42 points à 56 et Hatari de Kinshasa a défaits DCMP dames par 48 points à 43.

Le mardi, le calendrier prévoyait les rencontres SCTP de Kinshasa contre All For One de Kasai occidental et Molokai face à Hammers du Bas-Congo, Mazembe face à SCTP/Matadi, et Jeunesse & Avenir aux prises avec Terreur ; chez les dames, INSS devrait s'opposer à Vetu de Matadi. L'on rappelle que cinq provinces ont délégué des clubs à cette compétition nationale de basket-ball. Il s'agit de Kinshasa, Bas-Congo, Kasai occidental, Sud-Kivu et Province orientale.

Martin Enyimo

PARUTION

Un ouvrage sur la primauté du droit et la lutte contre l'impunité

Le livre intitulé Les juridictions judiciaires : organisation, fonctionnement et compétences en RDC, écrit sous la direction de Me Marcel Yabili, contribue, selon une ONG, à la diffusion des principes du droit à la justice.

L'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) a vivement salué, le 30 juillet, la parution d'un nouvel ouvrage tablant sur la primauté du droit et la lutte contre l'impunité. À en croire cette ONG, ce livre a le mérite de relever que l'intérêt de nouveaux textes judiciaires doit résider dans leur capacité d'apporter des solutions à l'exercice et à la jouissance du droit, à faire toucher et expérimenter une justice juste qui apporte la paix aux esprits et à la société.

L'Acaj a également relevé que, s'agissant de l'article 91, qui attribue la compétence des poursuites du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à la Cour d'appel, l'ouvrage propose la mise en conformité de cette disposition avec le statut de la Cour pénale internationale (CPI). « La réforme de l'article 91, telle que proposée par les auteurs de l'ouvrage, s'impose. Car les juridictions civiles congolaises doivent être rendues capables de lutter contre l'impunité en connaissant les crimes internationaux, quelle que soit la qualité de leurs auteurs et sans qu'il ne soit tenu compte ni des immunités, ni privilèges de juridiction leur reconnus à ce jour par d'au-



Les rayons de la bibliothèque municipale de Matete/Photo LDB

tres lois », a souligné le président de l'Acaj, M^e Georges Kapiamba.

Un devoir sacré

L'Acaj a, par ailleurs, rappelé que « chaque juriste a le devoir moral de répandre dans les masses les principes de la primauté du droit et de susciter des réformes devant assurer le respect des droits et libertés fondamentaux de citoyens par la justice ». Pour cette association, en effet, le juriste doit promouvoir et protéger dans son travail les principes susvisés, soit

comme avocat, soit dans la pratique générale du droit, dans l'enseignement, dans des écrits consacrés à des questions juridiques, qu'elles soient techniques ou de vulgarisation, dans sa vie publique, dans sa vie parlementaire, dans l'exercice de ses fonctions de magistrat et dans les professions administratives. « Il doit les défendre avec résolution et un courage sans bornes », a insisté cette ONG, dans ce communiqué signé par son président.

Cette publication a offert l'occasion à l'Acaj de faire certaines recommandations en vue de la promotion du droit et de la lutte contre l'impunité. L'association a notamment exhorté les ju-

ristes congolais de veiller à ce que les parquets s'occupent des faibles et que les jugements soient rendus dans les délais prescrits sans qu'on soit tenu de rendre visite au juge ni lui payer quoi que ce soit. À Me Yabili et ses collaborateurs, l'Acaj a recommandé de proposer une stratégie pouvant faire aboutir les réformes proposées dans l'ouvrage au Parlement et ce en synergie avec les ONG.

Lucien Dianzenza

SANTÉ

Des infirmiers, accoucheuses et techniciens de laboratoire sur le marché de l'emploi

Après quatre ans de formation sanitaire, les lauréats ont tous été à l'honneur le 27 juillet au parking du Grand Hôtel de Kinshasa lors de la proclamation de leurs résultats qui a coïncidé avec la clôture de l'année scolaire 2012-2013 des établissements d'enseignement des sciences de santé.

La joie a été à son comble samedi dernier sous le rythme de la fanfare et de l'orchestre chrétien les Kunda Sisters. Tous les lauréats ont oublié les vicissitudes qu'ils ont connues durant les quatre ans de formation. Tel est le cas de la lauréate nationale Mlle Manenga Kosso. Celle-ci a réussi des mains du ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi, un blouson, un dictionnaire médical, un tensiomètre et bien d'autres présents en signe d'encouragement.

À travers leur représentant, ces lauréats ont fait savoir dans leur discours qu'ils sont fiers d'être formés dans le contexte de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement et particulièrement pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Ils soutiennent qu'ils sont capables de travailler dans les structures ultra modernes à l'image de l'hôpital du Cinquantenaire. « Nous nous sentons fiers et nous rassurons la Direction de l'enseignement des sciences de santé qu'elle verse sur le marché de l'emploi des ressources humaines en santé de bonne qualité et qui donneront aux malades des soins de bonne qualité ».

Le Dr Félix Kabange Numbi n'a pas

manqué de féliciter ces lauréats: « Nous voudrions féliciter les lauréats de ce jour pour avoir bravé toutes les difficultés liées aux vicissitudes de la conjoncture actuelle et aux études pendant les quatre années d'études, parfois sans moyens financiers conséquents; veuillez accepter nos sincères félicitations ». Vous êtes déversés aujourd'hui, poursuit-il, sur le marché de l'emploi. Notre dernière consigne est où que vous servirez l'humanité, mettez en pratique tout ce que vous avez appris au cours de votre formation.

Un faible taux de réussite

Il est vrai, souligne le directeur chargé de l'enseignement des sciences de santé, Komba Djeko, que l'année 2012-2013 s'est déroulée dans un climat harmonieux sur toute l'étendue du territoire national. Mais il faut noter que les résultats n'étaient pas fameux. À l'issue de cette première session, il y a eu, pour l'ancien programme, 19,6% seulement de taux de réussite. Sur 5363 candidats, il y a eu 1056 diplômés tandis que 3379 candidats sont admis à la deuxième session au mois de septembre et 928 ont été refusés du programme de formation. Pour le programme de la réforme, il y a, explique Komba Djeko, 286 participants dont 245 diplômés et quarante et un apprenants qui doivent reprendre l'année, le taux de réussite est de 85%. Pour ce nouveau programme, il n'y a pas de 2^e session.

Aline Nzuzi

THÉÂTRE

La pièce « Mami Wata » bientôt en scène

L'annonce de la présentation de cette pièce de théâtre a été faite lors d'un point de presse organisé au Centre de formation et recherche en art dramatique (CFRAD) le 28 juillet par le metteur en scène de ce spectacle, le congolais Marcelin Kiwassi, et la mexicaine Eugenia Cano, chargée d'interpréter la scène.

La présentation de cette pièce de théâtre résulte d'une demande de partenariat pour la création d'un spectacle sur Mami Wata, formulée par Eugenia Cano, de nationalité mexicaine, comédienne et metteur en scène, responsable de la troupe de théâtre Kalipatos. Cette demande de partenariat qui a connu un avis favorable, trouvera ses premiers effets le 9 août au cours d'un spectacle qui sera joué au CFRAD de Brazzaville, puis ensuite le 28 août à Mexico

et en novembre au festival de Colombie à Kali.

Accord conclu, Eugenia Cano a fait le déplacement de Brazzaville le 18 juin pour avoir des éléments sur Mami Wata. Durant un mois, avec Marcelin Kiwassi, chef de service au Théâtre national du Congo, ils ont fait la collecte de données auprès de personnes ayant eu un contact, une alliance ou des connaissances sur Mami Wata. Ils ont pris attache auprès de cinq personnes qui leur ont fourni des informations sur la vie des sirènes, et sur la base de ces informations ils ont conçu un texte à partir duquel ils ont créé des scénarios qui leur serviront pour le spectacle. C'est Eugenia Cano, excellente mime, qui jouera cette scène, accompagnée d'un chorégraphe congolais, Alexandre Mikouiza « Muleck ». Pour Marcelin Kiwassi, metteur en

scène de cette pièce de théâtre, il a fallu un gros travail pour adapter la pièce en français. Cependant, pour combler les lacunes de la langue française, ils ont essayé d'ajouter des éléments sonores et des éléments filmés sur Mami Wata qu'ils projeteront tout au long du spectacle. La mise en scène étant faite, les répétitions qui ont commencé sont déjà avancées.

L'histoire : un étudiant congolais, Paul, rentre au Congo du Mexique avec une Mexicaine. La femme trouve du travail dans un hôpital. Lorsqu'elle est enceinte, Paul décide de la renvoyer au pays pour que l'enfant ait la nationalité mexicaine. Pendant que sa femme est au Mexique, Paul rencontre une Mami Wata, c'est-à-dire une sirène avec laquelle il se marie. Lorsque la sirène découvre que Paul a une autre femme, elle dé-

clenche un tremblement de terre au Mexique au cours duquel la femme de Paul meurt. Et lorsqu'elle meurt, sa fille, Maria Navaro n'a que trois ans et elle ne connaît pas son père. C'est 28 ans plus tard que l'enfant décide d'aller à la recherche de son père. Elle vient donc au Congo où elle rencontre plusieurs personnes, dont des pasteurs et des féticheurs, mais lorsqu'elle découvre une piste sur les traces de son père, c'est trop tard, il était mort. Elle n'a plus qu'à rentrer chez elle.

On a essayé de trouver une relation entre les pouvoirs de Mami Wata et le tremblement de terre qui s'est produit au Mexique en 1985. Expliquant sa démarche, Eugenia Cano a déclaré que c'est le directeur de Boyokani Kyeseli Company (BKC), le congolais Hugues Serge Limbvani, qui l'a mise en contact avec le Congo et

particulièrement avec le théâtre national du Congo, lors d'un festival à Cuba : « C'est un projet qui a été subventionné par le gouvernement mexicain. C'est un travail de recherche sur Mami Wata. Moi, ça m'intéresse beaucoup de travailler sur la mythologie et surtout des personnages féminins. J'ai beaucoup travaillé avec d'autres personnes d'autres pays, mais c'est la première fois que je travaille en Afrique. C'est Hugues Serge Limbvani qui m'a proposé de travailler sur Mami Wata, parce que je voulais travailler sur une déesse africaine. Je vous informe également qu'il n'y a pas beaucoup de relations entre le Mexique et l'Afrique. J'espère que ce que nous faisons aujourd'hui va ouvrir le chemin », a déclaré Eugenia Cano.

Bruno Okokana



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 017/MPT/2013/UCP/CAB

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE L'ETUDE SUR LA PORTABILITE SUR LE MARCHE DES TELECOMMUNICATIONS EN REPUBLIQUE DU CONGO

La République du Congo a signé un accord de prêt avec l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre de la troisième phase du programme sous régional Central African Backbone composante République du Congo, et à l'intention d'utiliser une partie du montant de cet accord de financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « recrutement d'un (e) consultant (e) individuel pour la réalisation de l'étude sur la portabilité sur le marché des télécommunications en République du Congo.

I. Mission du consultant

Placé(e) sous la supervision du Coordonnateur du Projet CAB, en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le Projet, le consultant (e) assistera l'Agence de Régulation des Postes et Communications Electroniques (ARPCE) dans la réalisation de l'étude sur la portabilité sur le marché des télécommunications en République du Congo. A cet effet, le Consultant effectuera les principales tâches suivantes :

1. Une étude de marché permettant à l'ARPCE d'avoir une idée claire sur les besoins de portabilité de numéros. Entre autres, l'étude doit permettre d'identifier :

Les options et Recommandations pour la réalisation de la portabilité des numéros mobiles (MNP), en particulier, y compris le régime de tarification
La Définition des normes et procédures applicables pour les projets MNP
les catégories de consommateurs susceptibles de demander à bénéficier de la portabilité des numéros ;

les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du marché ;
les solutions pour la promotion d'une portabilité adé-

quate des numéros ;

le chronogramme cohérent de mise en œuvre de la portabilité.

2. Une analyse approfondie des modes de routage existants ou prévus, et proposer sur la base d'une étude comparative des meilleures pratiques internationales, un mode de routage à mettre en œuvre ainsi que les actions à mener ;

3. Une analyse approfondie des coûts liés à la portabilité des numéros. Cette analyse mettra entre autres l'accent sur les points suivants :

les coûts de mise en œuvre notamment pour le régulateur et les opérateurs ;

les coûts de portage et de reroutage ;

l'impact sur les terminaisons d'appel ;

l'impact sur les redevances des ressources en numérotation ;

4. l'élaboration des orientations sur les procédures de notification de défaut pour la portabilité du numéro dans un environnement multi-opérateurs et de procédures de règlement des litiges liés à la portabilité ;

5. la formulation des procédures de notification inter-opérateurs et les processus de portabilité du numéro pour garantir la bonne mise en œuvre de la portabilité d'un numéro dans un environnement multi-opérateur ;

6. l'élaboration des orientations sur la spécification d'approvisionnement de la base de données centrale qui est nécessaire pour la portabilité ;

7. la proposition d'un plan de formation du personnel sur la portabilité ;

8. le passage en revue les règles applicables et l'ARPCE procédures et d'autres normes et des procédures pour identifier les lacunes éventuelles de mise en œuvre de la MNP ;

9. la rédaction des procédures sur MNP, sur la base des meilleures pratiques internationales ;

10. l'appui à l'ARPCE dans l'organisation d'une consultation publique sur les MNP. Cela peut inclure à la fois des observations écrites ainsi que des réunions pour expliquer les meilleures pratiques internationales, les options proposées, les projets de règles et procédures et le concept de mise en œuvre du régime de MNP.

II. Profil du consultant

Le Consultant sera un expert individuel qui devra avoir une expertise professionnelle confirmée dans les domaines objets de la présente étude. Il devra avoir des notions de base dans le domaine juridique, télécommunications, informatiques, économiques et marketing ;

Le consultant devra posséder des qualifications et une expérience dans les domaines suivants :

– l'élaboration de textes réglementaires dans le domaine des Télécommunication et particulièrement de la portabilité ;

– une bonne connaissance des normes et recommandations internationales ;

– une grande expérience relative aux stratégies et procédures de gestion des opérateurs de téléphonie ;

– une parfaite des processus et aspects relatifs à la mise en œuvre adéquate dans le domaine de la portabilité ressources de numérotation ;

– des aptitudes à établir de bonnes relations de travail, – de grandes qualités de communication à l'orale et à

l'écrit et maîtriser couramment le français et avoir une bonne connaissance de l'anglais.

III. Durée de la mission :

La durée de l'intervention du Consultant est de quatre (04) mois. Toutefois, toute proposition de délai plus court serait un avantage.

IV. Dépôt des candidatures

Les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, le curriculum vitae et les copies de diplômes doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17 août 2013 à 16H00.

Elles doivent être transmises avec la mention « recrutement d'un(e) consultant (e) individuel pour la réalisation de l'étude sur la portabilité sur le marché des télécommunications en République du Congo ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet CAB-CIT
Rue LOCKO Isaac, derrière l'Ambassade des Etats Unis

BP. 1420

Tél. (242) 06 835 00 41

E-mail: contact@cabcongo.org

Site web : www.cabcongo.org

Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 31/07/2013

Le Coordonnateur, p.i.

Jean Bruno MALANDA

BASKETBALL

Les minimes apprennent les fondamentaux de la discipline

Les jeunes basketteurs, venus de tous les arrondissements de Brazzaville, ont participé, le 28 juillet, au Tournoi Adam-Guissé dans le but d'améliorer leur niveau technique.

Le tournoi, aux allures de stage de formation, a révélé plusieurs talents. Les jeunes ont émerveillé les spectateurs qui ont vu en eux un avenir prometteur. « Je pense que ces minimes feront le beau temps du basket congolais pourvu que l'on mobilise les moyens nécessaires pour leur formation », a assuré l'initiateur de l'événement, Adam Guissé.

Après les matchs, les basketteurs ont été soumis à des exercices techniques spécifiques. L'objectif était notamment de peaufiner le positionnement des bras sur le ballon, la précision dans les passes ainsi que l'efficacité devant le panier. Pour améliorer leur capacité à dribbler sans regarder le ballon, ils étaient équipés de lunettes afin d'attaquer le camp adverse de front, le regard fixé vers l'avant.

Selon Adam Guissé, ce tournoi, qui en est à sa quatrième édition, contribue au développement du basketball au Congo en élevant le niveau technique des joueurs. Pour lier l'utile à l'agréable, le promoteur du tournoi a mis des équipements sportifs à la disposition des différentes formations ayant participé à



cette échéance sportive. Ainsi, des équipes comme Étoile du Congo, Patronage, Inter Club, Diables noirs et bien d'autres se sont vu attribuer,

entre autres, les maillots réversibles et les ballons.

Le président de la ligue départementale de Brazzaville, Matev Ma-

kaya, a salué l'initiative d'Adam Guissé qui vise, selon lui, à redynamiser la formation des jeunes. Une manière de préparer la relève. Le

Une phase de jeu du tournoi. © DR
Tournoi Adam-Guissé appartient à la tradition, et fêtera sa cinquième édition l'année prochaine.

Rominique Nerplat Makaya

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL

Le directeur technique content du niveau de la compétition

Malgré les difficultés constatées lors du démarrage de la compétition, la Ligue départementale de handball de Pointe-Noire a tenu son pari en organisant le championnat en aller-retour sans incident majeur. Celui-ci s'est achevé le 26 juillet.

En effet, en mission de travail à Pointe-Noire en vue de la sélection des handballeuses qui feront partie de l'ossature des sélections nationales cadette et junior fille qui participeront au championnat d'Afrique des nations du 22 août au 9 septembre à Oyo, le directeur technique national a assisté aux six derniers matchs du championnat au cours duquel il a félicité le niveau des joueurs. « Le niveau est appréciable par rapport au temps que la ligue a eu pour organiser le championnat. Au niveau des cadettes et des juniors, il y a des joueurs et des joueuses qui se battent. Il y a longtemps que l'on n'avait plus vu les cadets se défendre sur un terrain comme ils viennent de le démontrer. Cela m'enchant », a déclaré Gégé Nganga, le directeur technique.

Patronage Sainte-Anne, Banko et Asoc sont donc les meilleurs clubs de l'édition 2012-2013. Ces clubs ont remporté chacun deux des six trophées mis en jeu par la ligue.

À l'issue de la compétition, les équipes championnes et leurs poursuivants ont été récompensées ainsi que les meilleurs buteurs. Le trophée de meilleure équipe senior a été attribué à Patronage senior homme et dame. Asoc a

également fait un doublé en remportant pour la première fois le championnat junior et cadet homme, tandis que Banko a conservé son trophée l'année dernière en junior et le premier sacre en cadet. La ligue a également remis les trophées aux meilleurs buteurs de la saison. Il s'agit de : Sandrine Zambi de Patronage senior dame, Mobombo de Patronage senior homme, Jeannot Mbémba d'Asoc junior homme, Eyamba junior dame, Amour Pandzou de CTAHB cadette.

Ce championnat, rappelons-le, a démarré difficilement en juin avec cinq clubs au lieu de neuf. Suite à une pétition que quatre des neuf équipes avaient signée pour contester le bureau de la fédération élu lors de l'assemblée générale électorale de mai dernier.

Classement final par catégorie :

Senior homme : 1^{er} Patronage, 2^e Munisport 1, 3^e AS Cheminot, 4^e Dauphin et 5^e Munisport 2

Seniors dames : 1^{er} Patronage, 2^e Banko, 3^e Tié-Tié, 4^e Munisport, 5^e AS Cheminot

Juniors hommes : 1^{er} ASOC, 2^e Munisport, 3^e AS Cheminot, 4^e CTAHB

Juniors dames : 1^{er} Banko, 2^e Munisport, 3^e Munisport, 4^e CTAHB, Asoc

Cadets hommes : 1^{er} Asoc, 2^e AS Cheminot, 3^e CTAHB

Cadettes : 1^{er} Banko, 2^e CTAHB, 3^e Tié-Ti

Charlem Léa Legnoki

L'actualité du football africain

Outre les Diables rouges, sortis vainqueurs de leur duel face à la RDC, plusieurs Nations ont obtenu leur billet, ce week-end, pour la troisième édition du Chan, qui aura lieu en 2014 en Afrique du Sud : le Nigeria, le Burkina, l'Ouganda, l'Éthiopie et le Mali rejoignent ainsi, le pays hôte, l'Afrique du Sud, le Ghana, la Libye, la Mauritanie et le Maroc, déjà qualifiés. Quatre places restent à pourvoir.

Les résultats du week-end

Congo-RDC : 1-0 (1-2 à l'aller)

But : Thierry Kasereka (86^e contre son camp) pour le Congo

Côte d'Ivoire-Nigeria : 2-0 (1-4 à l'aller)

Buts : Kévin Zégoula (doublé) pour la Côte d'Ivoire

Ouganda-Tanzanie : 3-1 (1-0 à l'aller)

Buts : Franck Kalanda (doublé) et Brian Majwega pour l'Ouganda, Amri Kiemba pour la Tanzanie

Rwanda-Éthiopie : 1-0, puis 6-5 aux tirs au but (0-1 à l'aller)

Buteur non communiqué

Botswana-Zambie : 1-1 (retour le 3 août)

Buts : Lemponye Tshireletso (82^e) pour le Botswana, Festus Mbewe (78^e) pour la Zambie

Maurice-Zimbabwe : 0-3 (retour le 3 août)

Buteurs non communiqués

Mozambique-Namibie : 3-0 (retour le 3 août)

Buteurs non communiqués

Cameroun-Gabon : 1-0 (match retour le 10 août)

But : Jacques Haman (29^e sur penalty) pour le Cameroun.

Camille Delourme